

08/11

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

Présents :

Laurence BERTRAND DORLEAC, Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Simon CORDONNIER, Quentin COTON, Pascale EISENBERGER, Inês FONTENELLE, Damien GARCIA, Yannig GOURMELON, Mia GUESSAB, Angèle KEIME-VANDUICK, Adrien LEHMAN, Bathylle MISSIKA, Lou SAFRA, Emma SALLEY, Dominique TAFFIN, Dina WAKED, François WERNER, Raphaël ZAOUATI.

Absents ou excusés :

Fabrice BOUDJAABA, Audrey COURIOL (procuration à Simon CORDONNIER), Jérôme GUEDJ (procuration à Yannig GOURMELON), Florence HAEGEL, François HEILBRONN, Emeric HENRY (procuration à Dina WAKED), Jean-François HUCHET, Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Dina WAKED), Catherine SUEUR, Manon VINCENT (procuration à Angèle KEIME-VANDUICK), Ethan WERB.

Assistaient à la séance :

Amélie ANTOINE AUDO	Directrice des études et des partenariats
Cloé ARTAUT	Présidente étudiante du CVEF
Karine AURÉLIA	Directrice déléguée à l'égalité des chances
Jean BASSERES	Administrateur provisoire de l'Institut d'études politiques
Florent BONAVENTURE	Directeur exécutif de l'EMI
Simon CAHEN	Directeur de cabinet du Directeur
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sergei GURIEV	Directeur de la formation et de la recherche
Alban HAUTIER	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Clément LE RUYET	Représentant du Recteur de Paris
Natacha VALLA	Doyenne de l'EMI
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Tommaso VITALE	Doyen de l'École urbaine

*

* *

I. Projet de double diplôme avec Télécom Paris	3
II. Proposition de changement de nom du master « Governing Ecological Transitions in European Cities » en « Governing Ecological Transitions in Cities » (École urbaine)	8
III. Projet de modifications du Règlement de la scolarité	10
IV. Modification de la délibération fixant les critères de sélection des établissements de l'enseignement secondaire du dispositif CEP – évolution du critère de ruralité	21
V. Motion	22
VI. Présentation relative au plan de rentrée	32
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	33

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024**

La séance est ouverte à 9 h 09 par Dina WAKED.

Dina WAKED

Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue à notre dernière séance du CI de cette année académique. Et aussi, c'est la dernière séance pour Sergei GURIEV, qui nous rejoint en ligne. Avant de commencer, je voudrais juste vous tenir au courant de la réunion qu'on a eue hier de la commission de proposition. Nous avons sélectionné des candidats à auditionner en septembre en vue de préparer une shortlist à présenter aux membres des deux Conseils, le CI et CA, pour un vote lors des séances du 19 et du 20 septembre prochains, en conformité avec les décrets et règlements de l'IEP et de la FNSP. Je tiens à vous rappeler qu'à partir de ce jour où la commission de proposition a sélectionné les candidats qu'elle souhaite auditionner, les autres membres du CA et du CI qui seront conduits, en application de la procédure prévue par les décrets statutaires, à procéder à l'audition de ces candidats qui seront proposés par la commission doivent s'abstenir de solliciter des candidats qui auraient rendu leurs candidatures publiques et de répondre aux sollicitations des personnes se présentant comme des candidats sélectionnés par la commission si ces sollicitations ont pour objectif d'évoquer la procédure de sélection en cours. Cette règle s'impose afin, d'une part, de respecter le principe d'égalité de traitement des candidats dont déroule une règle d'impartialité, et s'impose à chaque membre du CI et du CA, et d'autre part de réserver à chaque Conseil délibérant de manière collégiale l'appréciation des mérites de chacune des candidatures qui lui seront soumises par la commission de proposition. Si vous avez des questions, Laurence et moi sommes à votre disposition pour répondre. Laurence souhaitez-tu compléter ?

Laurence BERTRAND DORLEAC

Merci, Dina, tu as dit le principal. Nous sommes dans le cadre d'un concours, vous le comprenez bien, et donc, l'on doit avoir une égalité de traitement pour tous les candidats. Et c'est ce qui fait qu'effectivement, personne ne peut, en tout cas dans les Conseils, voir ces candidats. Alors, cela ne veut pas dire que vous avez eu tort pour les uns ou les autres de voir un certain nombre de candidats qui se sont déclarés ensuite. Mais à partir de maintenant, je dirais, à partir du moment où le processus est vraiment engagé, il est vraiment non seulement recommandé, mais demandé par notre conseiller juridique qui accompagne la commission, de procéder ainsi. Sinon, disons que nous aurions une rupture d'égalité dans ce concours qui pourrait aboutir à des recours, etc. On vous demande vraiment le plus grand respect possible de cette règle, malgré votre curiosité, malgré notre curiosité à tous et à toutes. Nous nous imposons aussi des règles très strictes en la matière.

Dina WAKED

Merci, Laurence. Simon veut ajouter quelque chose je crois.

Simon CORDONNIER

Bonjour, désolé d'être en ligne aujourd'hui. C'était juste un petit complément pour expliquer, parce qu'on a tout de même pas mal échangé avec le juriste sur ces sujets-là, en fait, c'est le fait d'avoir déterminé une première liste de candidatures à auditionner qui nous fait basculer d'une procédure assimilée à une procédure d'examen, à une procédure de concours. Face à des coûts de recours qui ont été déposés contre la précédente procédure et du rapporteur du Conseil d'État qui a accéléré la procédure de sélection du directeur ou la directrice de Sciences Po à un concours, et donc par conséquent s'applique toute la jurisprudence qui régule les concours et qui implique précisément ce type de dispositions. Donc, c'est comme ça qu'on nous a expliqué l'évolution par rapport aux pratiques qu'on a pu avoir la dernière fois, et qui manquaient de sécurité juridique. Donc là, l'idée, c'était de renforcer considérablement la

solidité de la procédure pour éviter d'éventuels recours, et c'est pour ça qu'on s'impose effectivement toutes ces règles un peu drastiques.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Simon. S'il n'y a pas de questions ou de remarques, on peut passer à notre premier point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une présentation d'un projet de double diplôme avec Télécom Paris. C'est une présentation de Natacha VALLA, la doyenne, Florent BONAVENTURE, directeur exécutif de l'École du management et de l'impact, et Amélie ANTOINE AUDO, la directrice des études et des partenariats. Je vous cède la parole.

I. PROJET DE DOUBLE DIPLÔME AVEC TÉLÉCOM PARIS

Natacha VALLA

Merci, Madame la Présidente. Donc, je vais prendre la parole pour quelques minutes. Florent est là aussi, avec Amélie, que je remercie d'ailleurs pour son travail et pour son engagement sur ce projet. Il s'agit d'un projet qui est, je donne ça en remarque liminaire, mais qui est l'aboutissement d'une intention qui s'inscrit dans le temps long, puisque nos relations avec Télécom Paris remontent à une convention d'admissibilité qui est très ancienne, qui date de 2006 ou 2011. En tout cas, lorsque l'École a été créée, on a repris cette convention sous forme de convention spécifique de partenariat, à l'époque avec un Master particulier, qui était le Master ITN, qui est en phase de disparition, on va dire, mais on a repris ce partenariat et on l'a élargi au Master fin strat et IBS. Donc, une forte population de nos étudiants. Comment ça s'est passé pour nous jusqu'à maintenant ? On a procédé par sélection sur dossier, et sur cette sélection, les étudiants d'un établissement venaient passer un semestre chez l'autre. Donc, on a eu des étudiants de Télécom, et certains de nos étudiants sont partis chez Télécom. Il y a eu 115 étudiants qui ont pu en bénéficier, les retours ont été très positifs, que ce soit de la part de l'encadrement ou des étudiants eux-mêmes. Et donc, c'était pour placer dans l'histoire de nos relations cette proposition de double diplôme que l'on vous présente aujourd'hui, l'idée étant de mettre, vous l'imaginez bien, Sciences Po comme le lieu des sciences humaines et sociales et Télécom Paris école d'ingénieur, ensemble pour proposer à nos étudiants d'avoir des compétences cumulées. On sait aujourd'hui, et on l'observe de plus en plus sur le marché du travail, qu'il y a de toute évidence un besoin en matière de digital, de numérique, de digitalisation, que ce soit des postes métiers ou des postes transversaux stratégiques. Et la nature de ces postes, elle a évolué avec le temps, je pense qu'il y a une dizaine d'années, c'étaient des postes soit très techniques d'ingénieurs, soit très stratégiques, je dirais high level, avec un peu plus de distance par rapport à la complexité, la technicité de la matière numérique. Et aujourd'hui, ce sont les profils qui ont cette double compétence qui sont les plus recherchés sur le marché. Donc, ça nous permettra, ce double diplôme, s'il voit le jour, d'avoir des étudiants qui sont des étudiants de sciences humaines et sociales, mais qui ont aussi des compétences de management, et des connaissances en sciences de l'ingénieur — des connaissances, bien plus que cela d'ailleurs, puisque pour la première fois, me semble-t-il, Amélie, tu me corrigeras, on sera capable, nos étudiants seront à la sortie du Master titulaires d'un diplôme de Sciences Po, mais aussi titulaires du titre d'ingénieur. Donc, pour nous, ce n'est pas rien, ça nous permet finalement de nous positionner favorablement dans un environnement qui est déjà très concurrentiel — j'y reviendrai.

Alors, comment ça se positionne dans la stratégie générale de l'École ? Je donnerai quatre points très rapidement. Le premier, je l'ai donné, c'est de favoriser cette complémentarité, d'avoir ce socle très solide en sciences sociales, mais de lui adjoindre des compétences que l'on ne peut pas proposer, très clairement, à Sciences Po. Là, c'est vraiment, sur d'autres sujets, il peut y avoir discussion, sur celui-ci, c'est vraiment univoque. Deuxième intérêt de ce double diplôme, c'est d'attirer des ingénieurs à Sciences Po, voilà, d'avoir cette population. Ce ne sera pas une population énorme qui viendrait aussi, mais en tout cas ça permettra de diversifier les cohortes et de créer, notamment pour ceux qui veulent faire de l'entrepreneuriat derrière, mais aussi de créer des profils qui ont cet intérêt-là. Troisième point, c'est une façon de nous crédibiliser en tant qu'école, de crédibiliser l'EMI sur la donnée digitale. Vous savez sans doute que lorsque de je suis arrivée en 2020, dans la stratégie, le data, le digital était assez central. On a depuis mis en place un tronc commun, on a mis des éléments de mise à niveau, de formation — bref, tout ça est en place, mais on reste un petit peu sur une proposition qui aura avantage à être complétée, et complétée par un partenaire tout à fait à la hauteur. Et ensuite, quatrième point, c'est une

façon d'acculturer les pairs, c'est-à-dire d'avoir dans la cohorte, vous savez bien comment ça fonctionne, la diversité fait qu'on s'enrichit les uns, les autres. Et donc, les compétences et les modes d'apprentissage, sans parler forcément des compétences, mais les modes d'apprentissage des ingénieurs sont quand même particuliers, et je pense que ça, plus des contenus en mathématiques et statistiques qu'ils apportent, ça nous permettra d'avoir une montée en compétences entre guillemets en douceur, puisque le programme est vraiment plus humain, dans ce but-là.

Alors, je passe maintenant à la description de notre partenaire proposé : qui est Télécom ? Vous le savez sans doute, mais je pense que ça vaut la peine de le rappeler. Télécom est membre de l'Institut Mines-Télécom, sous la tutelle de Bercy. C'est un membre fondateur de l'Institut Polytechnique de Paris. On a une formation à Télécom qui — on y reviendra s'il y a des questions, je pense que je n'ai pas besoin de passer trop de temps dessus, mais il y a un tronc commun en première année, 14 filières à partir de la deuxième année qui complètent le tronc commun, et puis une troisième année en insertion professionnelle avec un stage de six mois. C'est la seule école française qui fait partie du top 50 du classement Times Higher Education, et elle est classée numéro 12 sur le classement QS. Sachant qu'en tant qu'EMI, on n'a pas la possibilité, j'allais dire, technique d'être classés nous-mêmes, c'est intéressant de bénéficier aussi de cet effet-là. Alors, comment cette proposition se positionnerait dans l'environnement général de l'offre de l'enseignement supérieur en France en tout cas ? On a déjà, on n'est pas les premiers à y penser, on a mis du temps à y venir, mais je pense que ça valait le coup de construire les choses soigneusement. HEC et Polytechnique proposent déjà un Master en science and data science for business, l'ESSEC et CentraleSupélec un Master en data science et en business analytics. Donc, nous, on se positionnerait, je pense qu'on serait une des propositions de valeur dans cet environnement-là, avec un tropisme numérique — c'est là qu'on a effectivement l'aspect sciences sociales du numérique, qui est vraiment très, très important à Sciences Po et qui fait notre valeur ajoutée dans ce partenariat.

Alors, vous imaginez que la cible d'étudiants qui est la nôtre, en tout cas pour les premières cohortes, c'est une cible très réfléchie. On va choisir du côté des étudiants de Sciences Po ceux qui font partie du double diplôme avec Paris 1 en maths appliquées et sciences sociales, ou encore les Bachelors arts and sciences en algorithmes et décisions avec l'Université Paris Cité. On veut vraiment choisir les étudiants qui auront le plus de chances d'aboutir dans de bonnes conditions à l'obtention de ce double diplôme. Et du côté de Télécom, on s'adresse aux étudiants qui sont issus du concours d'entrée, plus les premières années du cycle d'ingénieurs, et en matière — pardon, j'oubliais les M1, donc les externes, un élément important aussi du programme, on est ouvert aux extérieurs. Et les filières, alors les filières Télécom qui sont concernées, vous les trouvez dans la note : marché organisation data et stratégie, science des données, sécurité des réseaux et infrastructures informatiques, maths informatique, et modélisation aléatoire et calcul scientifique. On n'est pas allé chercher des ingénieurs au rabais, on a pris vraiment les profils des filières, si on peut les appeler comme telles, fondamentales de leur côté. La cohorte qu'on envisage de porter, c'est une population d'une vingtaine d'étudiants, je pense que c'est ce qui est raisonnable pour partir dans de bonnes conditions, pour qu'on ait une masse critique, mais qu'on puisse les suivre comme il faut, pour voir, s'il doit y avoir des ajustements, ce qui doit être ajusté.

Je laisserai peut-être, parce que je réalise que j'ai déjà parlé pas mal, les questions plus précises sur l'admission, l'éligibilité, les prérequis, parce qu'il va y en avoir, en mathématiques notamment, on laissera cela pour les questions peut-être. Que dire pour conclure ? Pour nous, ce serait vraiment — c'est l'aboutissement de notre singularité numérique, du positionnement de l'EMI non seulement dans le paysage des grandes écoles et de l'enseignement supérieur de façon générale, mais aussi sur cette question des écoles de commerce, des écoles qui attirent aussi des profils d'ingénieurs. C'est un diplôme qui a vocation à être ouvert, et qui délivre un titre d'ingénieur. Donc, encore une fois, je pense que c'est vraiment, pour Sciences Po, une véritable avancée. Voilà. Je vous remercie.

Amélie ANTOINE AUDO

Peut-être deux petits points complémentaires. Madame la Présidente, merci. Mesdames et Messieurs. Donc en fait, c'est le troisième double diplôme avec des écoles d'ingénieur, sachant que nous avons un double diplôme avec AgroParisTech qui, lui, est davantage orienté sur les sciences et les technologies du vivant, et notamment tout ce qui est agronomie, alimentation, et un second double diplôme avec ISAE-SUPAERO qui, lui, couvre le secteur de l'aéronautique. Donc, on est bien là dans une complémentarité, puisque comme Natacha VALLA vient de l'exprimer, vraiment, Télécom ParisTech est un acteur incontournable sur les enjeux du numérique. Peut-être vous dire également, donc, la

singularité, c'est cet enjeu aussi d'ouverture, ce qui n'est pas le cas des deux autres doubles diplômes avec les deux autres écoles d'ingénieurs, ce qui permet aussi de pouvoir bénéficier d'un vivier d'étudiants qui vient notamment des classes universitaires préparatoires aux grandes écoles et qui ont ces profils en mathématiques, sciences de manière générale, et d'aller vers davantage d'hybridité. Et petit point d'organisation, nous avons veillé à nous caler sur le modèle de double diplôme qui s'est déployé ces dernières années, notamment au niveau international, avec une première année à Sciences Po qui s'adosse de ce fait au Master existant, donc il n'y a pas d'éléments complémentaires, et deux années ensuite chez le partenaire. Voilà, nous restons disponibles pour toutes vos questions.

Dina WAKED

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Inès FONTENELLE

Merci beaucoup pour la présentation. Nous soutenons évidemment la création de ce double diplôme. La seule chose qui nous a semblé un peu dommage, c'est qu'il soit accessible uniquement à des étudiants qui ont obtenu des licences en mathématiques et en sciences, sachant que ce n'est pas le cas des étudiants en Bachelor à Sciences Po. Et donc, à moins qu'ils aient suivi une licence sauvage, ce qui n'est pas du tout encouragé à Sciences Po par ailleurs, ce diplôme leur sera inaccessible, et donc on regrette un peu qu'il y ait des parcours parallèles qui puissent se créer en interne de l'établissement. Mais, autrement, nous soutenons le diplôme. Merci.

Amélie ANTOINE AUDO

Juste dire notre préoccupation vraiment à la fois d'offrir des parcours, évidemment, naturellement, et c'est ce qui est fait dans toutes nos écoles de Master pour les étudiants du Bachelor. Il s'agit ici de répondre à une demande de ces étudiants qui sont en double diplôme au niveau Bachelor et qui ont exprimé — alors, pas tous, certains n'iront pas sur ces voies-là, naturellement, mais en tout cas, le fait que nous devons travailler à une offre pour eux. Et donc, c'est en ce sens que, forts de toute cette acculturation et la qualité du partenariat entre Télécom ParisTech et l'EMI, que nous avons travaillé avec le partenaire aussi pour ces étudiants qui ont de l'appétence pour la double filière.

Florent BONAVENTURE

Un petit point complémentaire. C'est vrai que ce double diplôme nous permet, à l'EMI, d'affronter, enfin, d'attaquer frontalement, si je puis dire, les thématiques de l'intelligence artificielle, du machine learning et la compréhension des sciences de la donnée, avec, comme le disait Natacha, une triple compétence qui est en management, en ingénierie et en sciences sociales. Les prérequis en mathématiques, qui sont fondamentaux parce que déjà, ils sont nécessaires pour Télécom, puisque les étudiants obtiennent un titre d'ingénieur, ce qui est quand même extrêmement contrôlé par la Commission des titres d'ingénieur, d'une part, et deuxièmement, on a un recrutement qui est ouvert, donc qui n'est pas limité à nos seuls étudiants, mais qui est ouvert aux étudiants qui sont en licence ou en Master en France, ou à partir de l'année prochaine à l'étranger. Et donc, il faut s'assurer, en particulier pour Télécom, que le niveau en mathématiques requis pour ensuite intégrer des spécialisations comme la modélisation, comme la science des données, comme l'intelligence artificielle, est bien au niveau. C'est pour ça qu'on met des prérequis. Mais on sait aussi, comme le disait Amélie, que ça donne des opportunités à nos étudiants qui sont dans des doubles Bachelors ou dans les Bachelors of arts and sciences, qui pour l'instant se plaignent de n'avoir pas assez d'opportunités de poursuite d'un double cursus en Master ou d'une double compétence en Master.

Natacha VALLA

Et je pense, si je peux ajouter quelque chose à cela, la question d'Inès est très légitime, ça nous permet finalement, moi, je suis tout à fait disposée à travailler avec le Collège universitaire pour voir, on ne va pas tout décortiquer, mais pour voir quels seraient les moyens à mettre en œuvre pour que nos étudiants, en fonction de certains cours qu'ils suivraient ou de certaines conditions, soient en position d'accéder à ce Master. L'enjeu, c'est vraiment de faire rentrer des étudiants qui soient capables d'en sortir dans de bonnes conditions. Donc, on a au Collège universitaire plusieurs années où effectivement, on peut travailler sur ces compétences qui sont cumulées, cumulables, plus lentes, et qu'on peut se donner l'ambition de mettre entre leurs mains. Mais en tout cas, réfléchissons-y. Ça fait partie des nombreuses

réflexions d'ailleurs, et on en discute souvent entre doyens, sur les différents parcours des étudiants au Collège, et les différents positionnements que ça leur donne à l'entrée en Master. Mais c'est une question qui est légitime dans ce cas-là.

Emma SALLEY

Je voulais juste revenir sur le point déjà mentionné par Inès de la question des étudiants qui sont en Bachelor à Sciences Po et qui s'inscrivent en parallèle, mais hors cadre de Sciences Po, dans les autres universités : comment seront évaluées ces candidatures-là ? On sait que ça concerne quand même un certain nombre d'étudiants, notamment parce que — bon, je ne vais pas revenir sur les chiffres d'admission, mais on voit qu'il y a encore un décalage sur les doubles diplômes avec des profils encore un peu plus parisiens, au niveau des CSP, ce n'est pas tout à fait le même vivier de recrutement, et des étudiants qui ne parviennent pas à rentrer dans les doubles licences au moment de l'admission, qui après font le choix quand même d'acquérir des compétences en plus et de s'inscrire à l'université, parfois en réalisant une année de césure entre la licence et le Master pour pouvoir combiner les deux parcours. Moi, je pense qu'il faut quand même poser la question de ces étudiants. C'est quelque chose qui n'est pas officiellement encouragé par l'Institution, mais malgré tout, ça permet en fait d'avoir un rattrapage, et justement sur des profils qui se rendent compte — enfin, à 18 ans, on ne sait pas forcément ce qu'on veut faire, qui s'aperçoivent au fil de parcours qu'ils seraient intéressés par ce genre de Master. Voilà, comment est-ce qu'on les intègre ? Est-ce qu'on évalue ça positivement ou pas ? Je pense que c'est une question à poser.

Angèle KEIME-VANDUICK

Merci beaucoup. Merci pour votre présentation, ce double diplôme va permettre, comme vous l'avez dit, de recruter différents profils, et on pense que le profil d'ingénieur est effectivement très différent de ceux qu'on a déjà, et donc c'est une super évolution. On a quelques questions par rapport au document que vous nous avez envoyé. À un moment, vous précisez que les entretiens d'admission seront techniques — « les entretiens d'admission sont techniques. Le calendrier est en cours de validation avec le partenaire ». On se demandait s'il y avait quelque chose de particulier à souligner. On avait une question également qui découlait du dernier double diplôme qui a été présenté : pourquoi il a été choisi de faire dans cet ordre, d'abord la première partie du double diplôme à Sciences Po, puis à Télécom Paris ? Et enfin, une dernière question : pour le profil des externes, quel genre d'externe est recherché ? C'est-à-dire : est-ce qu'on recherche plutôt des matheux, profils d'ingénieurs, ou alors des externes issus des sciences sociales ? Merci beaucoup.

Adrien LEHMAN

Merci pour cette présentation. Je veux juste dire en une seconde que je comprends que ce nouveau double diplôme, qui est une belle innovation et qui va apporter beaucoup de choses à notre école, est créé de manière complètement équilibrée sur le plan budgétaire. Et si je comprends bien, sur le plan administratif, il va être géré grâce au redéploiement d'effectifs. Donc, je me permets juste de saluer cette bonne gestion financière.

Inès FONTENELLE

Et simplement pour compléter ce que je disais tout à l'heure sur ce que disait Emma, à l'université, il y a quand même un ensemble de dispositifs qui sont mis en place pour permettre à des étudiants de suivre des doubles cursus, y compris avec des dispenses d'assiduité — je sais qu'à Sciences Po, c'est un sujet sensible, mais je pense qu'à l'occasion de la création de ce double diplôme, et alors que vous exprimez très clairement la volonté d'accueillir des étudiants qui auraient suivi ces doubles parcours sans qu'ils soient officiellement reconnus par Sciences Po, il puisse aussi y avoir une réflexion plus large sur la politique en la matière, y compris celle, peut-être, de l'assiduité.

Natacha VALLA

Peut-être un mot très rapide, et puis je laisserai la parole à mes collègues. Sur les tests techniques, je ne rentre pas dans tous les détails, ce sont des maths en fait, essentiellement, pour être sûr justement — cf. le titre d'ingénieur et la technicité quand même des deux années qui vont être passées là-bas, il faut vraiment qu'on s'assure que les bases soient là. Je suis très sensible à cette question des étudiants qui vont aller chercher — on en a à l'école, beaucoup, qui vont faire des MOOC au MIT, qui considèrent

qu'on n'a pas l'offre suffisante pour tel ou tel sujet, et ils ont une créativité et une capacité à s'organiser qui est vraiment exceptionnelle, je trouve. Ça va au-delà même du propos du double diplôme, mais je trouve que c'est plutôt une mine d'informations sur comment compléter une formation, parce que les jeunes perçoivent des besoins qui ne sont pas proposés dans nos cursus, et puis reconnaître aussi l'effort — moi, je pense qu'il faut réfléchir à ça aussi. Et encore une fois, je suis prête à y consacrer du temps, c'est vrai, c'est la logique qui m'anime quand on travaille, c'est un autre sujet et on viendra vous voir en temps utile là-dessus, mais sur les partenariats qu'on peut avoir pour les sportifs de haut niveau, pour les musiciens de haut niveau, des choses qui sont déjà bien en place pour le Collège, qui le sont moins pour les Masters. Donc, complètement derrière vous sur ces questions de reconnaître l'indépendance très forte, l'autonomie des étudiants sur ce qu'ils veulent aller chercher pour eux-mêmes — en les protégeant d'eux-mêmes aussi, parce que c'est vrai que parfois, ils peuvent se mettre dans des situations un peu difficiles, d'avoir trop à faire sur des contraintes un peu fortes. Donc, voilà, j'entends complètement ce message-là.

Amélie ANTOINE AUDIO

En tout cas, nous sommes très attentifs au niveau de la DFR, au point que vous évoquez. Et en effet, je crois que là il y a une réflexion plus globale à mener sur la question des étudiants qui ont des parcours, notamment en Bachelor, en parallèle. En tout cas, la volonté aussi de répondre aux étudiants qui formulent l'envie d'un double parcours au niveau Master, c'est aussi être en capacité d'organiser les études pour que leur parcours puisse justement se dérouler de façon plus aisée et d'éviter aussi ces surcharges de travail dont nous pouvons nous — un souci que nous avons, que la poursuite d'études puisse se faire de façon sereine et organisée. Et là, cette offre évite aussi des poursuites en parallèle dans d'autres établissements.

Sur la question des admissions, il y a donc en effet un prérequis de mathématiques, maths-info, maths-physique, maths-SHS, etc. Et donc, notre partenaire, en raison de l'obtention d'un titre d'ingénieur, veut s'assurer, et ce sont eux qui réaliseront ces entretiens techniques, que le niveau de mathématiques permet la poursuite d'études dans leurs filières. Donc, les étudiants que nous recherchons, pour ceux qui viendraient, en tout cas la cible, pour ceux qui viendraient de l'extérieur, ce sont des étudiants qui ont ce profil en mathématiques et dont nous savons qu'ils sont désormais nombreux dans beaucoup de formations d'excellence, mais également à l'université à l'échelle francilienne, et qui auraient envie aussi d'acquérir des connaissances, des compétences solides en sciences humaines et sociales. Évidemment, dans ce partenariat, nous considérons que Sciences Po est l'acteur qui, au niveau des SHS, et nos étudiants, ceux qui viendront du Bachelor, seront ceux qui auront ce parcours solide. Et il s'agit de cette ouverture-ci.

Peut-être, sur la question de l'assiduité, ça, c'est une question globale qui mérite également une réflexion collective. En tout cas pour ce double diplôme, le M1 se faisant chez nous, il n'y a pas de cours en parallèle, et ça, c'est très important, puisque ça permet aux étudiants vraiment de s'investir pleinement dans leur formation lorsqu'ils sont à Sciences Po d'abord, puis lorsqu'ils sont chez le partenaire. Et peut-être sur la question du M1-M2, je laisse la parole à Florent.

Florent BONAVENTURE

Oui, il avait une question sur les externes qu'on va chercher. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que les étudiants rentrent à Télécom et dans le double diplôme sans passer le concours des écoles d'ingénieurs. D'où la demande de Télécom, et derrière de la Commission des titres d'ingénieur, d'avoir une vérification du niveau de maths. C'est pour ça que ces prérequis sont importants. Donc, les spécialisations derrière à Télécom sont extrêmement mathématisées. En externe, et c'est ça qui est une des vraies spécificités du double diplôme, c'est la première fois, à ma connaissance, qu'on a un double diplôme entre une école d'ingénieurs et une école de sciences sociales ou de management qui soit ouvert et qui ne soit pas seulement réservé aux étudiants des uns et des autres. Donc, c'est une vraie nouveauté dans le paysage institutionnel et universitaire français, parce que l'idée, c'est d'attirer des étudiants qui ont fait une licence de mathématiques, qui ont fait une licence de maths-info, ou alors qui ont fait des licences de sciences ou de mathématiques à l'étranger. C'est vraiment un recrutement assez diversifié, qu'il ne soit pas limité justement aux seuls étudiants de Sciences Po et/ou de Télécom. Donc, ça, c'est une vraie avancée aussi en termes de construction de double diplôme. Et pour la construction cette fois-ci pédagogique, elle s'inscrit dans le cadre des doubles diplômes existants, avec une première année à Sciences Po et deux années ensuite à Télécom, ou des modalités qui peuvent être légèrement différentes

à la marge, mais globalement, c'est ça. Et ça permet en fait à la fois aux étudiants de valider une construction un petit peu compliquée, mais la première année à Sciences Po permet de valider une année à Télécom, et donc d'accélérer leur parcours commun. Ce qui fait qu'ils ne perdent pas d'année, globalement, par rapport à un cycle d'ingénieur classique — c'est extrêmement important à signaler. Et tout ça, ça a été le fruit d'une très, très longue discussion avec notre partenaire. Voilà, je pense qu'on a répondu à peu près à toutes les questions, on a peut-être été un peu long, et je vous remercie beaucoup.

Dina WAKED

Je vous remercie beaucoup pour cette présentation, et je vous félicite pour ce programme. On doit voter maintenant, c'est un vote à main levée, mais avant, Ismahane va nous annoncer les procurations.

Ismahane GASMI

Madame COURIOL donne procuration à monsieur CORDONNIER, monsieur GUEDJ à monsieur GOURMELON, monsieur HENRY et madame LEMARDELEY à vous, Madame la Présidente, et madame VINCENT à madame KEIME-VANDUICK.

Dina WAKED

Merci, Ismahane. C'est un vote à main levée. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Alors, c'est voté à l'unanimité. Félicitations. Merci, Natacha, Florent et Amélie.

Le Conseil approuve la création le projet de double diplôme entre Sciences Po et Télécom Paris à l'unanimité.

Dina WAKED

Nous passons maintenant au deuxième point de l'ordre du jour. Il s'agit d'une proposition de changement de nom du Master Governing Ecological Transition in European Cities en Governing Ecological Transition in Cities à l'École urbaine. C'est une présentation du doyen de l'École urbaine, Tommaso VITALE. Je vous cède la parole.

II. PROPOSITION DE CHANGEMENT DE NOM DU MASTER « GOVERNING ECOLOGICAL TRANSITIONS IN EUROPEAN CITIES » EN « GOVERNING ECOLOGICAL TRANSITIONS IN CITIES » (ÉCOLE URBAINE)

Tommaso VITALE

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. C'est toujours un plaisir, un grand honneur d'être dans ce Conseil, qui pilote notre vie académique commune. Donc, je suis là pour demander le changement de nom de ce Master. Alors, je voulais, je ne veux pas prendre beaucoup de votre temps, je voulais seulement justifier cette demande sur le plan intellectuel. Première chose, le Master Governing The Ecological Transition in European Cities est né et il a ouvert en septembre 2020. Donc, la première promotion, c'était en septembre 2020, a été dirigée et pilotée par Giacomo PARRINELLO, un historien de l'environnement du département d'histoire comme responsable scientifique, et par Cyrielle PELLETIER comme responsable pédagogique. Et c'est un Master qui a vu une très grande participation de la faculté permanente. C'est-à-dire qu'on a un ratio de professeurs de la faculté permanente qui y tient, qui y enseigne, très forte par rapport à d'autres Masters à Sciences Po ou à l'École urbaine. Et c'est un Master qui est né, c'était le premier grand effort fait à Sciences Po pour avoir un programme clairement lié à la transition écologique, et en même temps fait par l'École urbaine pour structurer un champ professionnel, et donc pour recomposer un champ professionnel tiré par les sciences sociales, qui prenait au sérieux les difficultés politiques et de légitimité de faire une transition écologique dans les villes européennes. C'est un Master qui a structuré, qui commence à structurer une communauté importante d'alumnis, qui voit une communauté professionnelle qui se reconnaît dans le programme intellectuel de ce Master qui est de plus en plus importante, qui a une vie intellectuelle très développée et qui est dans de bons rapports avec l'École de la recherche aussi. Ce Master, au fur et à mesure, qui a toujours revendiqué une identité européenne importante, s'est développé, surtout grâce au travail fait par Giacomo PARRINELLO, et aussi par Xavier TIMBEAU, qui va prendre dans les années

à venir la responsabilité scientifique du Master, qui a développé de plus en plus de comparaisons transatlantiques entre le Japon, l'Europe et l'Amérique du Nord. C'est-à-dire que c'est un Master qui regarde la transition écologique des villes des pays à capitalisme avancé, on peut dire OECD, où il y a des conditions de pluralisme démocratique, des conditions de développement technologique, et une capacité de pouvoir fiscal qui n'existe pas dans d'autres parties du monde. Et c'est pour ça qu'on a pensé que c'était mieux de l'appeler « In Cities », et pas « in European Cities ».

Deux petites informations complémentaires. Au fur et à mesure de la structuration du Master, le Master a attiré des étudiants d'Amérique du Nord et asiatiques, qui voient dans l'Europe et dans les villes européennes le lieu le plus avancé où se déploient ces innovations politiques et technologiques. Mais ces étudiants nous ont fait remonter la demande d'avoir un titre du Master, même si on sait bien que Sciences Po donne seulement le diplôme de Sciences Po et que donc ça rentre un peu comme une spécialisation, mais qui ont demandé d'avoir un titre plus large, qui les aide dans la recherche de travail, dans des marchés du travail en Amérique du Nord ou en Asie. Troisième chose, en termes d'équilibre et de lisibilité de l'offre pédagogique de l'École urbaine, on a poussé l'autre Master en anglais qui est « Governing the Large Metropolis » à se développer de plus en plus attentif aux villes du soi-disant sud du monde, pour avoir le Master GETIC, c'est ma proposition, plus spécialisé sur les villes du nord du monde. Et en fait, au début du Master GLM, qu'en fait j'ai créé quand je suis arrivée à Sciences Po il y a 14 ans, on avait un peu l'idée de garder fortement la comparaison entre villes du sud et villes du nord, et en particulier entre les grandes métropoles américaines et les autres métropoles en formation, en Afrique, Amérique du Sud et Asie. Mais en fait, le Master s'est spécialisé sur des contextes où la vie démocratique est plus difficile, et où il y a une croissance démographique et un niveau d'informalité très important. Donc, on a fait cette opération de lisibilité et de spécialisation de deux Masters qui ont de fait aujourd'hui un caractère géographique différencié. Et donc, on pense qu'il est légitime de changer le nom.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Tommaso. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Adrien LEHMAN

Merci beaucoup. Oui, sur le changement de nom, moi, ça me semble effectivement tout à fait cohérent et en ligne avec le développement international de Sciences Po. Vous avez dit quelque chose qui a attiré mon attention, vous avez dit qu'il y avait eu un investissement très fort de la faculté permanente dans ce Master, je me demandais si vous aviez des chiffres en pourcentage d'heures de cours par exemple.

Tommaso VITALE

Je peux vous les envoyer, mais je n'ai pas les chiffres en termes de pourcentage d'heures de cours, mais c'est vrai que presque plus de la moitié des enseignants sont membres de la faculté permanente. Et c'était pour trois raisons. Première chose, historiquement, c'était un effort choral à l'École urbaine et dans la faculté permanente de réfléchir à ce Master et d'avoir un premier volet sur la transition écologique. Et deuxième chose, bien évidemment, les personnes se sont très attachées au Master, et donc elles continuent à enseigner au fur et à mesure. Ils seront un peu plus redistribués de façon équitable. Mais c'est vrai que c'était en même temps un projet intellectuel de formation, un projet de structuration d'une communauté professionnelle. Mais c'était aussi un projet intellectuel, un peu de se recentrer en termes d'urbanisme, donc d'études urbaines sur la transition écologique. Et donc, tout le monde a voulu y prendre part dans sa création, et y est resté.

Dina WAKED

Est-ce qu'il y a d'autres questions, remarques ? Sinon, on peut passer au vote pour approuver ce changement de nom de Master. C'est aussi un vote à main levée. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est alors aussi adopté à l'unanimité. Merci, Tommaso.

Le Conseil approuve le changement de nom du master « Governing Ecological Transitions in European Cities » en « Governing Ecological Transitions in Cities » à l'unanimité.

Dina WAKED

Alors, nous passons maintenant au troisième point de l'ordre du jour, et s'il s'agit d'une présentation du projet de modification du Règlement de la scolarité. Et c'est Myriam DUBOIS-MONKACHI, la directrice de la scolarité et de la réussite étudiante, qui va nous présenter le projet de modification. Et je vous cède la parole, Myriam.

III. PROJET DE MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE LA SCOLARITÉ

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Merci à toutes et à tous de nous donner l'occasion de présenter ce document qui est au cœur de la scolarité, j'ai envie de dire des scolarités, tant, et on l'a vu ce matin, la diversité de l'offre est assez impressionnante dans notre établissement, et elle mène, cette diversité aux mêmes diplômes, qu'il s'agisse du Bachelor du Collège universitaire ou du Master des écoles de Sciences Po. Donc, ce règlement de la scolarité a été conçu en 2007 et il n'a jamais fait l'objet d'une relecture globale, ce qui a été le cas cette fois-ci, en associant les équipes pédagogiques et notamment les directeurs d'écoles, les directeurs de campus et en partageant avec les membres du COMAC. Mais ce règlement de la scolarité est resté au cœur, des scolarités et a vécu les transformations, les innombrables transformations de notre Institution, qu'il s'agisse de la gouvernance de la formation, et dans le règlement de la scolarité figurait encore la Direction des études et de la scolarité pour les plus anciens d'entre nous qui l'ont connue, et également l'augmentation exponentielle des effectifs, avec entre 2006 et 2024 quasiment une multiplication par trois des effectifs étudiants et la diversité de l'offre, j'en parlais tout à l'heure. Ce règlement de la scolarité a été modifié par couches successives, en intégrant, en absorbant les différentes réformes qui ont été présentées devant les instances, notamment le grand oral, la réforme de Bruno LATOUR en 2017, l'obligation de C1 en anglais qui, vous le savez, est important dans l'Institution pour les étudiants non anglophones, jusqu'à récemment en 2023, où vous avez voté la création du statut d'artiste de haut niveau, et bien sûr, la Charte de l'intégrité académique. C'est aussi un outil important puisqu'il sert de boussole aux étudiants — on parlait tout à l'heure de la nécessité de savoir comment faire, comment suivre sa formation avec éventuellement des formations externes. Et on a vu, entre 2020 et 2022, comment il a su s'adapter aussi au COVID, puisqu'ici même nous avons voté une évolution du cadre de scolarité qui a permis aux étudiants, notamment aux étudiants en troisième année, d'être toujours exposés à l'international via des cours en ligne qui étaient proposés par nos universités partenaires, et comment, dès que la crise s'est mise en place, on a réussi à rassurer les étudiants et à maintenir un lien avec eux, et surtout la continuité pédagogique.

Aujourd'hui, l'idée est donc de, après une relecture globale, qui reste une relecture, j'allais dire générique encore, procéder à quelques évolutions autour de trois axes. Le premier, c'est un axe de clarification pour les étudiants, puisqu'il y a beaucoup d'éléments qui ont eu une pratique administrative depuis des années, mais c'est une pratique qui n'est pas inscrite dans le Règlement de la scolarité et qui nécessite à chaque fois de rappeler ces règles via différents médias, qu'il s'agisse de la newsletter scolarité ou simplement des échanges mails avec les étudiants. La clarification est, me semble-t-il, importante. Deuxième élément, c'est concernant les équipes pédagogiques qui, dans cette évolution de l'établissement, ont perdu pour certaines, j'allais dire le commun qui doit présider à notre scolarité, même si elles sont nombreuses, puisqu'encore une fois, elles mènent aux mêmes diplômes et elles doivent respecter des principes d'équité. On s'est aperçu, en échangeant avec les équipes pédagogiques, que dans certaines écoles, il y avait des éléments de la scolarité qui étaient opérés différemment. L'idée était vraiment de rappeler qu'il y avait un commun qui devait être respecté. Et troisièmement, l'idée a été également d'élargir à des sujets qui sont importants pour l'Institution, notamment la question des ressources numériques et des usages numériques pendant la scolarité, et également de la Charte de l'intégrité académique qui a été votée en début d'année et qui dorénavant, et c'est mentionné dans le préambule du Règlement de la scolarité, est considérée comme étant partie prenante du corpus sur la scolarité.

Je vais vous faire une présentation par titre. Vous avez reçu une note qui détaille toutes les modifications. Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas reprendre toute la note, mais simplement vous présenter, pour chacun des titres, il y en a quatre, quelques éléments qui me semblent importants. Sur le titre 1, donc les principes généraux, on parlait de l'assiduité tout à l'heure, c'est un élément important dans notre scolarité. Elle est très encadrée. Il a été question dans l'article 4 d'ajouter des éléments concernant la

participation des étudiants à des événements qui ne sont pas des enseignements, mais qui sont des événements qui viennent enrichir les enseignements, et qui sont notamment en faveur de l'insertion professionnelle. Il s'agit de tous les rendez-vous que les écoles, notamment, organisent, tels les petits déjeuners entreprises pour que les étudiants soient informés des évolutions du marché du travail. Les écoles et Sciences Po Carrières nous font remonter depuis plusieurs années, et surtout depuis la fin du COVID, d'une augmentation assez importante d'étudiants qui s'inscrivent aux événements sans s'y présenter le jour venu. Quand c'est le cas, cela conduit à des situations assez désagréables pour les invités. On a ajouté cette obligation morale d'assiduité dans le Règlement de la scolarité. On espère que cela va faire évoluer les pratiques. Dans l'article 7 sur les reports d'évaluations et les rattrapages, on est clairement dans une volonté de réaffirmer — nous sommes direction de la scolarité et de la réussite étudiante — que tout doit être fait pour que les rattrapages aient lieu le plus tôt possible, pour permettre à l'étudiant de réussir et de le faire dans une période où toutes les connaissances sont encore présentes, et d'inscrire dans les relevés de notes, alors je sais que c'est un sujet qui a prêté et qui prête à discussion, le fait qu'il s'agit d'une note de rattrapage. L'idée étant de mieux accompagner les étudiants, sur les relevés de notes qui sont des documents internes qui permettent un suivi de la scolarité, et de comprendre pourquoi, et parfois, c'est souvent au détour d'un rattrapage qu'on s'aperçoit qu'il y a des problématiques autres que celles liées à la scolarité. Et puis, l'article 14 sur les aménagements de scolarité, Sciences Po permet une grande gamme d'aménagements de scolarité, et notamment un aménagement qui est intéressant pour les étudiants qui souhaitent enrichir leur parcours avec d'autres expériences, notamment professionnelles, c'est la césure. Jusqu'à présent, comme elle a été créée avec le Collège universitaire, qui ne date que de 2009, la césure au Collège universitaire et en Master étaient souvent comprises comme étant incompatibles, alors que les pratiques permettent et encouragent la possibilité d'une césure dans les deux cycles. Il a été écrit noir sur blanc pour que cela soit une pratique commune. Sur un autre aménagement, qui est la suspension, qui concerne les étudiants qui rencontrent des difficultés de santé notamment, il a été précisé que c'était pour ce sujet que la suspension était possible.

Le titre 2 concerne le Collège universitaire. Comme vous le savez, le Collège universitaire est en train de revoir l'acte II, et nous aurons l'année prochaine les premières modifications. Cette année, nous avons simplement mis à jour les conditions de validation de la troisième année en insistant sur l'importance du caractère international de cette troisième année, puisque là aussi, c'est un effet du COVID. En effet, pendant le COVID, les étudiants sont restés en France par la force des choses, malgré une exposition digitale à l'international, certains ont fait valoir qu'ils souhaitaient rester en France. La Direction des affaires internationales est assez ferme sur ce sujet, il a été réaffirmé ce principe de troisième année à l'international. L'enseignement des langues est un sujet important à Sciences Po. Vous savez qu'il y a plus de 20 langues qui sont enseignées, et qu'il y a deux langues de travail, le français et l'anglais, qui ont été réaffirmées pour le Collège universitaire, puisque depuis l'acte II, il y a un mécanisme qui oblige les étudiants à avoir un certain niveau dans les deux langues avant de choisir l'apprentissage d'une troisième langue.

Le titre 3 concerne les programmes d'échange. Comme vous le savez, là, c'est l'occasion aussi de rappeler, Sciences Po accueille chaque année plus de 2 000 étudiants en échange qui viennent de différents pays, de très nombreux pays. Actuellement, nous avons aussi la Summer School qui accueille des étudiants du monde entier. Un article a évolué, c'est celui qui précise les conditions d'attribution du certificat de programme d'échange si les étudiants respectent, enfin, suivent certains cours, notamment des cours de langues. C'est une précision qui a été souhaitée par le Collège universitaire, mais ça ne change rien au fond. Quant au titre 4, il concerne donc le Master. Huit articles ont été modifiés. Ils concernent notamment les changements de Masters, puisque c'est une situation qui peut arriver. Là aussi, on s'est aperçu que les écoles avaient des pratiques différentes. L'idée était de réaffirmer à la fois le tempo et les conditions. L'article 37 concerne les enseignements communs de la formation académique commune, que vous connaissez toutes et tous, qui est un commun du diplôme et qui a évolué au moment où nous avons réformé le calendrier de la formation, puisqu'avant, peut-être Michel s'en souvient-il, il y avait 14 semaines d'enseignement et on est passé de 14 à 12, et les cours de formation commune obligatoires étaient de 3, et on est passé de 3 à 2. Enfin, il y a eu une inquiétude concernant l'économie, je vous rappelle qu'à l'époque, on était en amont de la création des écoles, donc il y a eu une crainte qui a été exprimée par les Conseils, qui s'est traduite par le vote de l'obligation de suivre un cours d'économie. Avec l'écolisation de la formation, on s'aperçoit qu'il y a de l'économie dans toutes les écoles, de manière pluridisciplinaire, et que ce n'est plus un sujet. Donc, l'économie a disparu. C'est

un petit pan de l'histoire de Sciences Po qui disparaît, comme avec l'article 39, où les projets collectifs au cœur de l'innovation pédagogique et étaient gérés par la direction centrale, aujourd'hui l'innovation pédagogique est dans les écoles, et chaque école a développé son laboratoire, son studio, son incubateur, pour offrir aux étudiants de l'innovation pédagogique et notamment des projets dits collectifs. Donc, l'article 39 n'héberge plus les projets collectifs, mais le grand oral, dont on a précisé les modalités.

J'ai fini, rassurez-vous, il reste la conclusion, pour vous dire que l'exercice qui a été mené cherchait à trouver le bon équilibre entre la singularité des scolarités et les principes communs qui sont garants de cette formation et de ce diplôme unique, et de garantir l'équité entre les étudiants, de faciliter le travail des équipes pédagogiques — et hier, nous avons fait une présentation en CVEF, et nous avons eu l'intervention d'une responsable pédagogique qui a remercié la DFR pour ce travail de clarification qui permet de fluidifier la relation avec les étudiants, et bien sûr de permettre aux étudiants d'utiliser tous les outils de scolarité qui sont à leur disposition. Et surtout, nous espérons ouvrir des chantiers l'année prochaine, notamment sur la question des langues, sur la question de l'assiduité et sur d'autres sujets, pour aller plus en profondeur et revenir vers vous peut-être avec un nouveau Règlement de la scolarité. Je vous remercie.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Myriam. Merci pour ce travail.

Emma SALLEY

Alors, on aimerait proposer — enfin, déjà, attirer votre attention sur un certain nombre de points dans ce Règlement de la scolarité, et également proposer des amendements liés à des points avec lesquels nous sommes en désaccord. Donc, on a mené un travail avec Inès de l'Union étudiante, et je lui laisserai prendre la parole pour présenter un certain nombre de points. Il nous semble en fait que — alors, bien sûr, il y a une nécessité d'harmonisation et de clarification, et on voit dans certains amendements qu'il y a effectivement une clarification qui est proposée et que ce Règlement de la scolarité est de fait une ressource pour les étudiants pour mieux comprendre leur parcours et savoir à quelles aides ils ont le droit, quelles sont les règles auxquelles ils doivent se plier. Donc, ça, c'est plutôt positif. Mais il nous semble également que ces modifications introduisent dans un certain nombre d'articles une certaine rigidité qui ne permet pas de s'adapter aux différentes situations des étudiants. Or, l'objectif est quand même que tous les étudiants puissent sortir diplômés de Sciences Po, bien sûr en ayant suivi l'ensemble des enseignements qui permettent d'obtenir le diplôme de Sciences Po, mais cela nécessite dans un certain nombre de situations des aménagements, car on sait très bien que le parcours universitaire, qui peut être long, est parfois haché, et que les étudiants peuvent rencontrer un certain nombre de difficultés. Donc, pour les propositions de modifications que nous avons, alors, à l'article 3, nous aimerions ajouter dans la liste des situations exceptionnelles pour les étudiants la situation de représentant des étudiants dans les Conseils de la vie étudiante et de l'Institut. Alors, moi, personnellement, j'ai appris le jour où je n'étais plus concerné par les inscriptions pédagogiques, donc quand je suis rentrée en prépa au concours, qu'il y avait une pratique qui voulait que les étudiants élus puissent demander à bénéficier d'IP décalés. Donc, voilà, personnellement, je l'ai appris très tardivement, comme quoi l'information ne passait pas, et je pense que c'est une bonne chose que ce soit mis dans le Règlement de la scolarité, parce qu'on a des problèmes avec des élus étudiants qui se retrouvent avec un cours en conflit horaire notamment sur les horaires de Conseils, et ça amène à une défaillance, puisqu'ils vont suivre 3 à 4 Conseils pendant le semestre qui tombent en même temps que leurs horaires de cours.

Sur l'article 4, donc sur la question de l'assiduité, nous, on propose de remplacer « dans un délai maximum de cinq jours ouvrés » par « dans un délai maximum de dix jours ouvrés ». Et on demande l'allongement de ce délai à dix jours ouvrés, ça nous semble être un minimum pour ne pas placer en situation de défaillance des étudiants qui ne seraient pas à même de fournir un certificat dans un délai court. Et il y a plusieurs raisons à ça. Donc, déjà, les délais de rendez-vous pour consulter un médecin en secteur 1 qui peuvent être plus longs. Or, il est important pour les étudiants de pouvoir avoir accès à des médecins qui sont intégralement remboursés par la sécurité sociale. Il y a également des pathologies lourdes qui empêchent les déplacements et même parfois les démarches administratives à distance pendant plusieurs jours. Et nous rappelons que les mesures de défaillances participent d'une politique d'infantilisation des étudiants et des étudiantes, et que cette même politique peut, pour de simples absences dues à des soucis de santé ou familiaux répétés, mettre en péril l'obtention de bourses qui sont pourtant indispensables aux étudiants et étudiantes.

À l'article 5, sur la question de la suspension de scolarité, nous aimerions rajouter « cette suspension s'applique aux étudiants rencontrant de sérieuses difficultés de santé, familiales, ou financières », puisque nous considérons que des difficultés familiales comme un deuil ou des étudiants et étudiantes concernées par la situation d'aidant familial pour un parent en situation de handicap, ou des étudiants et étudiantes concernés par des difficultés financières, notamment l'urgence à exercer un emploi salarié pour faire face à une situation financière particulière, peuvent également bénéficier d'une suspension afin de permettre aux étudiants et étudiantes par la suite de reprendre des études dans un contexte plus propice à leur réussite.

À l'article 22, sur la question de la troisième année à l'international, nous proposons une suppression du terme « impérativement », puisque, même si effectivement le principe général de la troisième année est bien une opportunité à l'international, et que c'est une chance qui est offerte aux étudiants et étudiantes de Sciences Po, nous voulons dire que pour des raisons de santé, et tout particulièrement de santé mentale, la troisième année à l'étranger peut être un problème. Donc, il s'agit d'accompagner évidemment au mieux les étudiants et étudiantes pour qu'ils puissent malgré tout prendre part à cette expérience, malgré les problèmes de santé, malgré les handicaps, mais il nous semble indispensable qu'en dernier recours, la troisième année en France soit autorisée si ça met vraiment en danger la santé de l'étudiant ou de l'étudiante.

Et l'article 28, nous aimerions lancer une réflexion sur la question. Effectivement, donc on sait qu'il y a des étudiants qui arrivent en Master 2 et on s'aperçoit que toutes les obligations de scolarité ne sont pas remplies, et c'est un problème effectivement au moment de la diplomation, quand il faut rattraper ses obligations de scolarité. Malgré tout, empêcher vraiment le passage en Master parce que toutes les obligations du Collège universitaire ne sont pas totalement remplies nous semble être un problème. Il y a un stress qui est généré par la nécessité d'accomplir toutes ces obligations de scolarité, qui incluent des stages, qui incluent le grand écrit, pour certains étudiants qui se retrouvent en difficulté. Ça a amené dans certains cas, on l'a vu à la section disciplinaire, à des fraudes et à des plagiat. Donc, sanctionner un étudiant pour une obligation de scolarité non remplie alors que la majorité de la scolarité a été suivie semble être une sanction assez sévère. Et donc, on aimerait qu'il y ait une réflexion qui soit lancée sur un suivi des services de la scolarité, peut-être une autorisation de passage en Master, mais un suivi pour s'assurer notamment qu'au cours de l'année du M1, ces obligations de scolarité soient rattrapées afin de permettre un passage en M2 et donc d'arriver au moment de la diplomation avec toutes les obligations qui soient remplies. Et donc, on aimerait proposer à l'article 28, « sous certaines conditions, le passage en Master peut être accordé, avec obligation de rattrapage des obligations de scolarité non validées en Master 1 ». Voilà.

Inès FONTENELLE

Merci beaucoup, Emma. Je me permets de compléter avec des questions, des remarques et quelques propositions d'amendements également. Concernant l'article 5, où il est question des défaillances, nous aimerions revenir sur le débat qui a eu lieu en CVEF concernant l'arrêt menstruel. Un groupe de travail avait été créé à l'occasion d'un CVEF en début d'année, auquel nous n'avons jamais été conviés. Donc, on est quand même un tout petit peu dérangé par le fait que des groupes de travail se créent en Conseil, soient votés, enfin, je ne sais plus s'il y avait eu un vote, mais en tout cas il y avait un consensus autour de la création de ce groupe de travail, et que les élus des instances n'y soient pas invités. Ce qui fait qu'on découvre, il y a une semaine, que finalement, le COMAC, si je ne me trompe pas, se serait opposé à la mise en place de cet arrêt menstruel — oui, enfin, je préfère le terme d'arrêt, mais de congé menstruel, peu importe — alors que c'était quand même, paraît-il, je n'ai pas vu les travaux du groupe de travail, mais ça paraissait être une mesure de bon sens, et qui par ailleurs est suivie par de nombreuses autres universités. Donc, on aimerait ajouter un point en ce sens, pour y inclure aussi la possibilité pour les étudiantes souffrant d'endométriose de bénéficier d'un congé ou d'un arrêt menstruel. Oui, mais c'est-à-dire ? Je ne sais pas ce qu'a fait le groupe de travail alors, ni pourquoi on en parle, mais manifestement, le congé n'existait pas avant. Bon, bref, en tout cas, vous nous expliquerez ce qu'il en est. Mais j'aimerais comprendre, dans ce cas, pourquoi y a-t-il eu un groupe de travail ? Pourquoi s'est-il réuni ?

Sur l'article 6, nous souhaiterions apporter une modification afin d'inclure que « le calendrier précis des épreuves est communiqué aux étudiants au plus tard 15 jours avant l'épreuve », et que ce calendrier, en tout cas les convocations, doivent comporter l'indication de la date, de l'heure et du lieu de chaque épreuve, comme, en fait, c'est exigé dans les circulaires du ministère. Par ailleurs, on souhaiterait

supprimer la mention « en complément, des consignes spécifiques peuvent être diffusées le jour de l'épreuve », tout simplement parce que dans le Code de l'éducation, c'est interdit. Je vous lis ce qui est écrit concernant justement la mise en place d'épreuves et de concours, « les adaptations apportées en application du présent article sont portées à la connaissance des candidats par tout moyen dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves ». Donc, manifestement, ce n'est pas possible de changer ni les modalités, ni l'horaire, ni le lieu d'une épreuve moins de quinze jours avant l'épreuve, enfin, vous m'avez comprise, qui sont les délais exigés.

À l'article 7, vous avez fait un ajout en expliquant que « si un étudiant ne peut pas se présenter à un examen ou rendre un travail pour des raisons impérieuses dûment documentées », ce « dûment documentées » n'apparaît pas dans la version actuelle du règlement. Je ne sais pas ce que vous entendez par là, mais parfois, il se peut qu'il y ait des cas où il n'y a pas forcément de documents que l'étudiant pourrait présenter, et il ne faudrait pas que, pour autant, sa situation ne puisse pas être prise en compte. Donc, nous proposons de garder la version actuelle de l'article 7.

Pour l'article 9, j'ai une petite question. Vous avez écrit que, « l'évaluation d'une unité d'enseignement de 24 heures doit se fonder sur au moins deux notes ». Dans la version actuelle, il est écrit que « l'évaluation d'une unité d'enseignement doit se fonder sur plusieurs notes, au moins trois pour le contrôle continu ». Je n'ai pas tout à fait compris la modification, donc si vous pouviez la préciser.

À l'article 22, vous parlez de 16 semaines consécutives de stage, alors que dans la version actuelle, on est à 14 semaines consécutives. Pourquoi ce changement, alors même qu'il me semble qu'en Master, on est toujours à 14 semaines, sauf erreur de ma part ?

À l'article 35, nous proposons de supprimer tout le paragraphe qui a été ajouté, qui explique qu'aucune demande de changement de programme ne sera autorisée avant la fin d'un premier semestre d'enseignement et que, ce changement, s'il est accepté, se traduit par la reprise des études en première année du cycle du Master choisi. À l'heure actuelle, il y a parfois des changements qui se font au tout début de l'année parce que l'étudiant se rend compte que finalement, il s'est vraiment trompé, et que c'est plutôt vers un autre Master qu'il se dirige. Or, là, en ajoutant cette précision, on supprime toute marge de manœuvre possible des équipes pédagogiques. Donc, il nous semble que la version actuelle est davantage adaptée, étant donné que si l'on veut aussi mieux orienter, il faut permettre la réorientation. Et une dernière question, pour l'article 40, on aimerait comprendre pourquoi il n'est pas possible de commencer une nouvelle langue en M2. Vous mentionnez les étudiants qui veulent apprendre une langue pour passer un concours, et il me semble que c'est la dérogation qui est autorisée, sauf erreur de ma part. Mais pourquoi ne pas l'élargir à toutes et tous ? Et enfin, comme on a été un peu longues et qu'il y a beaucoup de propositions, il nous semble que le mieux serait de passer en revue l'ensemble de ces points, et de les voter point par point. Merci.

Emma SALLEY

Juste une petite précision. Sur l'intervention d'Inès, quand elle disait, sur les situations qui permettraient l'ouverture de l'étude d'une nouvelle langue en M2, notamment, j'aimerais attirer l'attention sur la question d'étudiants et d'étudiantes qui voudraient s'engager dans une thèse par la suite et qui voudraient mener des entretiens ou avoir accès à des archives en langues étrangères. C'est quand même une pratique assez courante d'apprendre à ce moment-là une langue étrangère, et beaucoup d'étudiants — enfin, moi, je suis diplômée de l'École de la recherche, j'étais en Master d'histoire, et on avait un certain nombre d'étudiants notamment qui prenaient des cours à l'INALCO dans ce cadre-là. Si la langue est enseignée à Sciences Po, pourquoi ne pas ouvrir ses cours en M2 à ses étudiants et étudiantes pour leur permettre justement, derrière, de formuler un projet de thèse ?

Raphaël ZAOUATI

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Merci, Madame la Directrice, pour cette présentation du projet de modification du Règlement de scolarité, qui apporte des précisions et des compléments qui sont à la fois pertinents et nécessaires, tant pour les étudiants que, j'imagine, pour l'ensemble des équipes pédagogiques. Ça permet notamment de clarifier un certain nombre de pratiques qui étaient aujourd'hui répandues, mais qui n'étaient pas forcément écrites dans le Règlement de scolarité, et inscrire ces règles aujourd'hui, je ne pense pas que ça rajoute de la rigidité, mais bien au contraire que cela permet plus d'équité entre l'ensemble des étudiants, en permettant d'harmoniser des pratiques qui existaient entre les différentes écoles par exemple. J'ai une petite réserve en revanche sur l'article 39, qui fait de l'expérience du dernier semestre de Master, le semestre hors les murs, l'expérience de référence pour le

grand oral. Je trouve ça dommage d'écarter à la fois les expériences de césure ou encore les engagements associatifs significatifs tels que cela était possible aujourd'hui. D'autant plus que j'imagine que, du coup, cela limite la possibilité de passer son grand oral en fin de premier semestre du Master 2, alors même que cette flexibilité était aujourd'hui très appréciée par les étudiants qui ont fait une césure. Merci.

Alain CHATRIOT

Pardon, un mot très court, sur un point en fait, auquel il a été en partie répondu dans l'explication des modifications, mais c'est juste concernant l'article 37, dans la coupure qui a été faite dans le texte, il manque maintenant un point, mais je m'interrogeais sur la nature de la coupure, mais ça nous a été précisé dans la modification, parce que je n'avais pas l'ancienne version sous les yeux. Maintenant, c'est juste une correction typographique, mais j'ai eu ma réponse par anticipation tout à l'heure. Puisque j'ai pris la parole, je rajoute juste que je suis sensible à ce que l'évolution sur un certain nombre de points de ce règlement permettent effectivement de maintenir du commun pour l'ensemble des formations qui sont suivies par nos nombreux étudiants.

Simon CORDONNIER

Merci pour ces propositions, je pense qu'elles ne semblent pas appeler en tant que telles de commentaires très particuliers. Par contre, on voit effectivement le nombre de sujets que soulève le Règlement de scolarité dans son ensemble, pas tant les changements que le Règlement de scolarité en lui-même. Et donc, j'ai bien entendu que ça a été prévu, mais ça appelle clairement un travail vraiment collégial et très large. Du côté des salariés, je pense qu'il faut vraiment associer très largement les équipes pédagogiques, c'est-à-dire les assistantes pédagogiques et les responsables pédagogiques, en plus des directions exécutives des écoles, pour traiter l'ensemble des points. Et évidemment, il faut associer la communauté étudiante et les communautés enseignantes, faculté permanente et chargés d'enseignement. Un point précis sur les défaillances, qui ont été soulevées dans les questions posées, moi, je l'ai suggéré en réunion de bureau, mais je trouverais ça important de renvoyer à l'article 5 sur la défaillance, qui n'a pas été touché, enfin ce n'est pas la modification dont on parle, de renvoyer à l'article 11 sur le jury, pour rassurer sur le fait qu'en cas d'absence pour maladie ou pour raisons parfaitement valables, une défaillance peut être levée. Parce que là, en fait, dans l'article sur la défaillance, on ne mentionne absolument pas le fait qu'une défaillance peut être levée, donc si on s'arrête à la lecture de cet article, on nous dit qu'après deux absences pour maladie, on peut mettre fin à notre année puisqu'on n'aura pas les crédits. Ce n'est évidemment pas le cas, donc je trouve que ça vaudrait le coup de faire ce renvoi à cet article 5. Merci.

Dina WAKED

Est-ce qu'il y a d'autres points, d'autres remarques ? Sinon, je vous redonne la parole pour répondre.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci, Madame la Présidente. Merci, et je suis ravie de voir que le règlement suscite tant de questions. Je vous rappelle qu'il n'y a pas eu de transformations majeures, que ce sont des pratiques qui sont à l'œuvre aujourd'hui qui ont été introduites. Et je vous rappelle aussi que ce n'est pas la Charte d'accompagnement des étudiants, et j'espère que tous les étudiants qui sont autour de la table, et les doctorants savent et reconnaissent la qualité de l'accompagnement des étudiants par les équipes pédagogiques, et surtout de la possibilité de faire valoir les situations exceptionnelles. Et il me semble que jusqu'à présent, c'est comme cela que cela a fonctionné. Ce texte est un texte général qui donne la philosophie de la scolarité de Sciences Po, mais qui ne rentre pas dans tous les détails. Et effectivement, si des étudiants se présentent pour demander une suspension pour des raisons autres que des raisons de santé, il y a d'autres solutions à proposer à l'étudiant, notamment les étalements. Je prends cet exemple parce qu'il y a beaucoup de questions, et je ne crois pas qu'on ait le temps de voir article par article les demandes qui ont été faites.

J'aimerais quand même revenir sur un sujet important, il s'agit du continuum Bachelor-Master. Vous demandez qu'un étudiant passe en Master sans valider son Bachelor — c'est totalement illégal. On le fait parce qu'on n'a pas le choix, du fait notamment de notre scolarité à l'international qui ne permet pas de clore la validation des trois années du Collège universitaire avant la rentrée en Master, mais nous avons mis en place, et cela fonctionne plutôt bien, depuis deux ans, un contrôle de la situation scolaire à la fin du M1, pour permettre aux étudiants de terminer leur Bachelor et d'avoir un diplôme. Parce que

si on laisse passer les étudiants sans avoir validé le Bachelor et qu'ils ne valident pas leur Master, à la fin, ils n'ont aucun diplôme quand ils quittent Sciences Po. Et cela est arrivé. Ce texte est un texte générique, et quand il y a des situations particulières, elles sont accompagnées de manière particulière. On a des étudiants qui bien sûr sortent de ce cadre parce qu'ils ont une situation particulière, mais ce n'est pas l'outil qui est, celui qui fonctionne depuis 2007 n'est pas là pour intégrer toutes les situations particulières.

Je vais quand même répondre à quelques questions. Sur le calendrier des examens, qui est — alors, le calendrier des examens, j'ai envie de vous dire, il existe aujourd'hui pour l'année prochaine, vous le savez, parce que par rapport à d'autres établissements, on met à disposition de nos étudiants le calendrier universitaire 6 mois avant la rentrée. Donc, tous les étudiants savent que de telle date à telle date, il y aura des évaluations. C'est vrai qu'ils ne peuvent pas savoir comment les 2 500 enseignements du semestre vont se traduire en termes d'évaluations, de galops et d'examens. Et on s'engage, et on le fait même de manière régulière, et on le fait même de manière plus bénéfique que ce que le Code de l'éducation nous contraint de faire, nous donnons l'information aux étudiants mi-septembre ou troisième semaine de septembre pour tous les galops du semestre. Donc, je pense que là aussi, il n'y a pas de — alors, si on veut être hyper légaliste et aller jusqu'à donner les lieux, etc., j'entends, Inès, dans votre question, que c'est par rapport à ce qu'il s'est passé cette année. Encore une fois, là on est dans un cadre très générique, qui doit pouvoir s'adapter aux situations particulières. Et concernant les consignes, je crois qu'il y a un malentendu. Quand vous êtes en examen et que vous arrivez en salle d'examen, ce qu'on vous distribue, c'est le sujet, et l'enseignant a précisé des consignes. Ce n'est pas une question de modification, c'est lié à l'examen lui-même. C'est ça, l'idée. C'est-à-dire, quand vous avez un QCM, on ne va pas vous dire la même chose que quand vous avez une étude de cas ou une dissertation à faire. Donc, c'est vraiment ça le — et dans la version précédente, il était fait état, je ne sais pas si vous l'avez, de brouillon, on était un peu en décalé par rapport aux attentes, donc ce sont vraiment deux choses qui sont totalement différentes. Et on est dans le générique.

Et puis, Raphaël, sans dévoiler votre scolarité, qui avez aussi avec notamment le COVID vu comment il était possible de s'adapter aux situations particulières, le stage de césure est une possibilité qui est utilisée, qui est pratiquée. L'idée, c'est — d'ailleurs, ça figure dans un article du Règlement de la scolarité, peut-être pas dans le dans le 39, mais c'est tout à fait possible. Et là aussi, quand un étudiant vient nous voir en nous disant « j'ai un stage de césure qui s'est bien passé, et je n'ai pas trop le temps de faire mon quatrième semestre », bien sûr qu'il peut le faire. Et ils le font. Ce n'est pas majoritaire, mais c'est une possibilité. Et ce que je veux, avant de céder la parole à Anne-Solenne DE ROUX, préciser, c'est qu'encore une fois, c'est un document qui est très large, dans lequel s'intègrent des spécificités dans la mise en œuvre si la situation de l'étudiant le nécessite. Et d'ailleurs, vous remarquerez qu'il y a dans plusieurs articles la mention « sauf exception ». Et vous le savez, les équipes le savent, et ça devient très, très lourd, d'où ce travail aussi de clarification, l'exception est un peu la règle à Sciences Po. Donc, voilà, quand j'entends que ça rigidifie, je trouve ça un petit peu dommage pour le travail qui est fait par les équipes pédagogiques, et qui est vraiment un travail de qualité, qui s'est maintenu pendant le COVID. Et la défaillance, par exemple, je sais que c'est un sujet qui pose question, parce que vous dites « on est quand même en Master », le Collège universitaire, c'est un peu différent, « est-ce qu'on a besoin de cette assiduité ? ». L'assiduité nous permet de garder un lien avec l'étudiant, et d'avoir un accompagnement qui parfois est indispensable dans des situations qui sont, pour certaines, malheureuses. Tu veux peut-être compléter ?

Anne-Solenne DE ROUX

Oui. Je vous remercie pour ces propositions. Je pense que ça aurait été un peu plus simple peut-être de nous en faire part lors de la réunion du bureau, parce que ça aurait permis de répondre.

Inès FONTENELLE

Oui, mais, bon, on n'avait pas travaillé à ce moment-là, enfin chacun a ses contraintes.

Anne-Solenne DE ROUX

Absolument, mais c'est un petit point de méthode, je pense que ça facilite un peu les choses et que ça permet de répondre peut-être de manière plus détaillée à des propositions que vous faites, qu'il nous semble difficile de retenir aujourd'hui, parce qu'on cherche à établir un dénominateur commun. C'est un peu ce que Raphaël a expliqué : aujourd'hui on n'est pas en train de rajouter des choses pour les

rendre plus rigides, on est en train de stabiliser les choses pour avoir un dénominateur commun, quel que soit le parcours de l'étudiant, qu'il soit au Collège universitaire sur l'un de nos sept campus, ou, quelle que soit l'école dans laquelle il est inscrit. Et ça, ça nous semble important, parce que, effectivement, les interprétations peuvent conduire à des situations qui sont assez inéquitables.

Sur la question du passage entre le Collège universitaire et le Master, c'est un très gros point de vigilance pour nous, vous l'avez soulevé. On essaye d'améliorer les choses, puisqu'on s'est parfois retrouvés dans un certain nombre de situations dans lesquelles des étudiants arrivaient en M2 sans avoir validé leurs obligations de scolarité du Collège universitaire. C'est très dur de le faire a posteriori. Et effectivement, il y a un risque de sortie sans rien avoir, ni le diplôme de Sciences Po avec le grade de Master ni le diplôme du Collège universitaire avec le grade de licence. Donc, on a avancé la vérification d'un certain nombre d'obligations de scolarité et il y a un blocage qui aujourd'hui se fait à la fin du M1. Mais il ne faut pas entretenir les étudiants dans le fait qu'ils ont jusqu'à la fin du M1 pour valider les obligations du Collège universitaire, parce que souvent ce sont des étudiants qui ont rencontré de grosses difficultés au Collège universitaire. Et plus on dit qu'on a du temps pour les valider, moins ils nous répondent. On en fait l'expérience, ces derniers jours encore, : on est en train d'identifier tous les étudiants qui n'ont pas validé leurs obligations de parcours civique alors qu'ils sont à la fin de leur troisième année du Collège universitaire. Je pense qu'on en est à la cinquième relance avec des étudiants qui ne nous répondent pas. Et là, c'est problématique, parce qu'on les perd, parce qu'eux se disent que finalement, Ils passeront entre les mailles du filet. Or ce n'est pas vrai, ils ne seront pas diplômés. Donc, on essaye de renforcer cette anticipation. Il y aurait un risque plus fort à être rigide en disant « vous avez jusqu'à la fin du M1 pour valider vos obligations » parce qu'on sait que ce sont des étudiants qu'on a besoin justement de suivre étroitement.

Ça permet de faire le lien avec la politique d'assiduité. Alors, la politique d'assiduité, elle donne toujours lieu à beaucoup de conversations, de critiques, etc. Ce qu'on sait néanmoins, quand on en discute avec les responsables des formations, même les formations qui sont très internationales, je pense ici à la PSIA, avec des étudiants qui sont peu habitués à ce système de vérification de l'assiduité, c'est qu'ils y trouvent une utilité. Je ne sais pas si ce sont les deux absences qui sont importantes pour eux, mais ils en perçoivent l'utilité, et personne ne la remet en question. Ce n'est pas juste un outil de contrôle, c'est qu'en Master, on a trois semestres pour former des étudiants et pour les insérer professionnellement, trois semestres plus un semestre de stage. Ce n'est pas beaucoup. Et 12 semaines de cours. Quand on parle déjà de deux absences par cours, bon, c'est déjà pas mal, si on passe à trois, ça fait un quart des cours. C'est une question aussi pour les enseignants qui ont besoin d'organiser leurs cours, d'organiser leurs modalités d'évaluation. Si on augmente aujourd'hui le nombre d'absences tolérées, on change aussi le mode de fonctionnement des cours. Donc, vraiment, ce n'est pas un outil juste de contrôle et un outil de contrainte qui pèse sur les étudiants. Aujourd'hui, cette politique d'assiduité est pensée à Sciences Po comme étant un bon mode de fonctionnement. Je ne sais pas s'il est parfait, en tout cas il répond à un certain nombre d'attentes. Ça nous permet aussi de suivre des étudiants. Pourquoi ? Parce que vous verrez, et on fera le lien avec l'Observatoire de la réussite étudiante, un étudiant qui ne vient pas en cours, c'est un étudiant qui souvent a de grosses difficultés scolaires. n a beaucoup d'étudiants, des équipes pédagogiques qui sont sous l'eau, on a eu souvent l'occasion de le rappeler, l'assiduité nous permet d'identifier rapidement un étudiant qui est en train de décrocher. Donc, ça sert à ça aussi.

Le congé menstruel, a été abordé en CVEF. Je rappelle qu'hier, le CVEF a duré un petit peu plus longtemps que prévu, et j'ai dû partir alors que la séance se prolongeait une heure après l'heure de fin prévue. C'était un petit peu compliqué. Le congé menstruel est un sujet qui a été abordé dans un groupe de travail qui a été piloté par la Direction de la vie étudiante et la DFR pour voir s'il était possible de faire quelque chose sur ce sujet, qui est un sujet de préoccupation des étudiants, avec l'un de vos syndicats. Je partage un peu vos interrogations sur l'ouverture de ce groupe de travail. Je pense qu'un groupe de travail, c'est bien s'il est décidé dans les instances, on en a qui peuvent définir des sujets prioritaires sur lesquels on a envie de travailler en commun. Ce sont des choses qui se sont faites par le passé, et qui n'ont pas si mal fonctionné. Je pense qu'on devrait continuer à travailler selon cette méthode. Cette parenthèse étant faite, la question du congé menstruel et le résultat de ce groupe de travail ont été abordés en comité académique. Pourquoi ? Parce que ça, c'est directement lié à la politique d'assiduité. La politique d'assiduité, je reviens à mon point précédent, c'est directement lié à la politique de formation. Il est donc normal qu'une question comme celle-là soit abordée avec les responsables des formations que sont les doyens, les directeurs exécutifs des écoles et du Collège universitaire, et les directeurs de campus. Quand, à l'unanimité, toutes ces personnes en charge des

formations disent qu'il n'est pas possible de valider cette proposition en l'état, parce qu'en réalité, la question qui est posée derrière est celle de l'assiduité et pas du congé menstruel, (je précise ici que le sujet a fait 'objet d'échanges nourris, mais pas sur le fond, pas sur « est-ce que le congé menstruel justifierait qu'on puisse accorder des absences supplémentaires ? »), c'est qu'aujourd'hui, on est dans des situations dans lesquelles il peut y avoir des étudiants qui nous demandent un droit plus étendu pour pouvoir s'absenter ou qui justifient de leurs absences. Le congé menstruel n'est pas la seule justification. Donc, ce qu'ils ont demandé et ce qu'ils ont proposé, c'est qu'il y ait une discussion plus large, plus approfondie, qui prenne en compte d'autres situations que celle-là. Ça peut être des étudiants qui souffrent de migraines, qui sont très handicapantes aussi. ? La situation des proches aidants, la situation des étudiants salariés, etc. Donc, ce qu'ils ont proposé, c'est de reprendre cette discussion, mais de manière plus approfondie à la rentrée, avec l'ensemble des parties prenantes.

Voilà, après une toute petite parenthèse sur les 5 jours que vous demandez pour justifier d'une absence, et c'est en lien avec ce que disait Simon, les équipes pédagogiques, elles, insistent pour qu'on garde un délai assez court. On a un renforcement du pôle santé qui devrait permettre aux étudiants d'ailleurs de consulter plus rapidement et d'avoir les justificatifs requis. En fait, les équipes pédagogiques, courent après les étudiants quand ils ont été absents. C'est la raison pour laquelle on impose ce délai, qui était un délai non écrit aujourd'hui. Le fait de ne pas l'imposer, de faire un délai plus long, on sait qu'en fait, ça va multiplier le nombre de relances, mais pas forcément améliorer l'efficacité du dispositif.

Et enfin, sur le fait de pouvoir inscrire les étudiants qui sont élus au sein des instances comme bénéficiant d'inscriptions pédagogiques anticipées, je ne suis pas sûre qu'il soit nécessaire de faire une liste exhaustive des personnes qui peuvent bénéficier de ces inscriptions. En revanche, je ne crois pas qu'un quelconque étudiant élu dans une instance ait été défaillant parce qu'il aurait été inscrit de force dans un cours en parallèle des instances. Et si ce cas existe, je vous invite à me le transmettre.

Emma SALLEY

De fait, cette défaillance n'est pas arrivée dans mon cas puisque j'ai fait le choix de ne pas siéger dans les Conseils en question pour pouvoir suivre le cours, mais je me suis bien retrouvée avec un cours le mardi matin parce que c'était le dernier disponible, ce qui m'a empêché de siéger à deux ou trois Conseils en Master 1, je crois. Mais parenthèse refermée.

On aimerait — alors, on comprend qu'on a évoqué énormément de points et qu'il est nécessaire effectivement, sur un certain nombre de points, en réalité, d'ouvrir un groupe de travail sur le sujet. Moi, je salue votre intervention qui dit qu'en plus de la question de l'arrêt menstruel, on puisse porter une réflexion sur d'autres cas particuliers. Et je pense que la question des maladies chroniques, effectivement donc, vous avez évoqué le cas des personnes migraineuses, mais c'est vraiment quelque chose qu'il faut effectivement poser, parce que ça concerne un certain nombre d'étudiants. Nous, on en voit passer auprès des syndicats qui se retrouvent dans une position assez complexe, à devoir justifier leurs absences, on ne peut pas avoir, à chaque fois qu'on a une migraine ou des règles douloureuses, un passage chez le médecin pour justifier qu'il y a eu une absence — enfin, sinon, ça devient impossible. Et justement, si ces étudiants sont absents, c'est pour pouvoir se reposer et récupérer au plus vite. Donc, le déplacement chez le médecin n'est pas forcément la chose la plus favorable dans ces cas-là, on va dire.

Après, il nous semble quand même — on aimerait soumettre quand même certains points à la discussion et au vote, en prenant bien en compte effectivement qu'on ne peut pas tout discuter aujourd'hui. Bon, nous, ça nous semble quand même important, cette question de l'allongement du délai pour fourniture d'un justificatif. Alors, on sait qu'il y a des étudiants où ça va juste conduire à plus de relance. Après, si ça peut permettre aussi à des étudiants de vivre plus sereinement le fait d'être malade et de revenir après un petit temps de maladie en n'ayant pas eu à courir les justificatifs, les démarches administratives, ça nous semble être plutôt favorable et permettre que les choses se passent le plus sereinement possible, tout en prenant en compte effectivement les contraintes, et on en est bien conscient, que ça fait peser sur l'administration.

Sur l'article 5, nous, ça nous semble important quand même de rajouter en plus des difficultés de santé, « familiales et financières ». Vous avez dit qu'on ne peut pas être exhaustif sur tous les cas dans tous les articles, mais là, ça nous semble être quand même quelque chose d'important de préciser qu'il n'y a pas que les raisons de santé qui peuvent conduire à ces aménagements-là. On aimerait que ça ne conduise pas des étudiants à s'autocensurer et à ne pas faire de demande d'aménagement de scolarité alors qu'ils se retrouvent dans des cas où effectivement, la poursuite de leurs études est quand même sérieusement

mise en danger par des raisons familiales ou financières. Et enfin, donc, on aimerait aussi continuer à porter cette question des langues en Master 2 également. Après, peut-être que ça devra faire l'objet d'un groupe de travail, mais on pense que c'est une question assez importante pour les cas qu'on a évoqués avec Inès. Et sur la question des demandes de changement de programme qui ne peuvent pas être autorisées après un premier semestre d'enseignement, là aussi, on aimerait qu'il y ait de nouveau une discussion qui soit posée là-dessus. Voilà.

Anne-Solenne DE ROUX

Alors, sur la durée imposée pour fournir une justification, on peut mettre une semaine, ou huit jours, puis on mettra une clause de revoyure si jamais les équipes pédagogiques nous disent que c'est vraiment très compliqué. Mais si ça vous va, alors je ne sais pas si c'est une semaine ou huit jours, ? Huit jours. Sur les difficultés financières ou familiales, on peut garder quelque chose de plus générique, mais qui répondrait sans doute à vos demandes, qui parlerait de « difficultés sérieuses ». Ça vous irait ? On le rajoutera. Sur la question de l'ouverture des langues, Myriam DUBOIS-MONKACHI, qui a la responsabilité du département des langues, pourra vous en dire plus. Sur la question du changement de Master, je garderais quelque chose, en revanche, d'un peu plus définitif, parce qu'encore une fois, les demandes de changement de Master qui sont formulées les 15 premiers jours qui suivent la rentrée, je ne suis pas certaine que ce soit les meilleures décisions qui soient prises. Il y a aussi des erreurs qui sont faites, qui sont commises par des étudiants qui demandent à changer de Master dans les 15 premiers jours. Je ne suis pas sûre que ce soit une bonne chose. Par ailleurs, comme on a renforcé le dispositif d'orientation, je pense que ça ne répondra pas non plus à un besoin.

Inès FONTENELLE

La seule difficulté, c'est que pour ces étudiants qui, donc, décident d'arrêter au bout d'un semestre, ça les oblige à repayer une année complète. C'est, je crois, la principale difficulté : refinancer une année d'études, alors que si le changement est fait dès le départ, ce n'est pas le cas. Je comprends et j'imagine qu'à chaque fois qu'il y a un changement, c'est quand même un minimum réfléchi avec les équipes et que ce sont des choix justifiés, bien qu'il puisse y avoir des erreurs mais, malheureusement, c'est parfois comme ça. Mais je pense que ça rend quand même difficile la vie d'un étudiant qui se tromperait et qui ensuite ne voudrait plus changer puisque finalement, il se rendrait compte qu'il faudrait refaire une année et repayer une année, et qu'il ne peut pas se le permettre, par exemple, ce qui peut par ailleurs créer une inégalité entre les étudiants. Or il me semble qu'aujourd'hui, il y a quand même une forme de flexibilité. Ma crainte, c'est qu'en ajoutant cette phrase écrite noir sur blanc dans le règlement, sans possibilité de cas dérogatoires, plus aucun changement ne soit possible – y compris parfois dans des programmes, où vous dites qu'il y a trop de monde, si des étudiants peuvent partir dans d'autres programmes, j'imagine que ce n'est pas une difficulté majeure. Donc, voilà, est-ce que ce serait possible quand même de garder une certaine ouverture à ce type de situations ?

Anne-Solenne DE ROUX

Dans la mesure, Inès, où de toute façon, il y aura une version, une nouvelle version de ce Règlement de scolarité dans plusieurs mois, je vous propose de garder le texte en l'état. On sait aussi qu'on est capable de faire certaines exceptions, ce qui sera toujours le cas. Je pense qu'on ne rend service à personne en indiquant qu'il est possible très tranquillement d'avoir un droit au changement de Master dans les 15 premiers jours. Encore une fois, ce qu'on a fait cette année en responsabilisant les étudiants de troisième année dans leurs vœux de Master a plutôt bien fonctionné. C'est une vraie bonne surprise. Les vœux se sont exprimés plus tôt. Il y a très peu de demandes de changement. Je pense qu'il faut qu'on soit cohérent dans la direction qu'on essaye de prendre. C'est très inconfortable pour un étudiant de se dire qu'il n'est pas à la bonne place durant les 15 premiers jours de sa formation. Donc, je suggère de garder ça. On verra à la rentrée le nombre de demandes qu'on a, je m'engage à ce qu'on fasse preuve de souplesse avec les écoles concernées, quand c'est possible, et quand on se reverra pour faire le point sur les autres modifications, on pourra le voir à ce moment-là. On peut même prévoir lors du point de rentrée, lors du CI du mois d'octobre, de vous indiquer le nombre de demandes qui ont été formulées pour changer de programme, celles qui ont été acceptées et celles qui ont été refusées, si ça vous va.

Inès FONTENELLE

Oui, merci.

Anne-Solenne DE ROUX

Les langues ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Alors, un dernier mot sur la question des langues. Comme vous le savez, Science Po offre beaucoup de langues, une vingtaine de langues. Les maquettes sont différentes. Là aussi, certaines langues sont obligatoires, certaines maquettes, pardon, incluent une langue obligatoire, d'autres optionnelle. Concernant le M2, c'est-à-dire un semestre de cours, sauf exception, vous parlez de la prépa notamment, mais il y a d'autres possibilités pour les doctorants, enfin les futurs doctorants si c'est une situation personnelle. En revanche, comme vous le savez, nous avons des conventions avec l'INALCO. On n'encourage pas, parce que l'on considère que faire une nouvelle langue en un semestre n'apportera rien. Je vous communique une information : pour valider un niveau européen de langue, il faut 200 heures de cours. Donc, ce sont surtout des langues difficiles comme l'arabe et le chinois qui exigent 4 heures de cours par semaine, cela nous semble être une perte de temps plutôt que bénéfique aux étudiants. Donc, c'est pour cette raison — et le département des langues se plaint des inscriptions puis des désinscriptions parce que c'est la réalité. Pourquoi nous avons mis cette mention ? Ils commencent ces 4 heures par semaine, ils commencent une ou deux semaines et ensuite ils disparaissent des cours. Voilà.

Inès FONTENELLE

Alors, oui, je comprends ce que vous dites. En revanche, c'est possible de commencer une langue en M2 et la poursuivre après en dehors de Sciences Po. Enfin, ce n'est pas parce que l'on finit un Master que l'on ne peut plus apprendre une langue.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

C'est possible, mais la réalité à Sciences Po est celle-ci. Donc, encore une fois, s'il y a une situation exceptionnelle, on la traite, y compris avec notre convention avec l'INALCO. Si c'est — voilà, le département parle de tourisme linguistique, parce que vraiment, les gens viennent deux, trois fois, et puis, sans même se désinscrire, ils ne viennent plus. Ça crée une défaillance. Vous connaissez l'histoire. Donc, voilà notre position.

Dina WAKED

S'il n'y a pas d'autres points ou remarques, je vous propose de voter le règlement avec les modifications que vous avez acceptées. Si ça convient, on peut passer au vote. C'est aussi un vote à main levée. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Alors, c'est voté à l'unanimité. Je voudrais suggérer que dans le groupe de travail que vous avez proposé, d'associer les Conseils pour cette réflexion à la rentrée sur des sujets tels que le congé menstruel ainsi que sur l'assiduité.

Le Conseil approuve les modifications proposées du Règlement de la scolarité à l'unanimité.

Dina WAKED

Nous pouvons passer maintenant au point suivant. C'est le point IV de l'ordre du jour, et c'est une présentation de la modification de la délibération fixant les critères de sélection des établissements de l'enseignement secondaire du dispositif CEP et l'évolution des critères de la ruralité. Je cède à nouveau la parole à Myriam, la directrice de la scolarité et la réussite étudiante, et à Karine AURÉLIA, la directrice déléguée à l'égalité des chances.

IV. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION FIXANT LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DISPOSITIF CEP – ÉVOLUTION DU CRITÈRE DE RURALITÉ

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci, Madame la Présidente. Juste un mot pour vous rappeler que le 28 mai, vous avez voté les résultats du troisième AMI appel à manifestation d'intérêts, des questions ont été posées sur les lycées qui sortaient du dispositif. On a une première réponse, on va la partager avec vous. Je passe la parole à Karine AURÉLIA.

Karine AURÉLIA

Merci, Myriam. Bonjour à tous et à toutes. Nous vous présentons aujourd'hui une proposition de modification des critères de sélection des établissements secondaires du dispositif des conventions éducation prioritaire. Cette modification porte spécifiquement sur l'évolution du critère de ruralité, pour mieux répondre aux réalités sociales et territoriales des élèves qui sont inscrits dans des établissements urbains ou périurbains. Pour rappel, en 2021, nous avons refondu le dispositif CEP avec pour objectif d'adopter des critères statistiques qui étaient appliqués à l'échelle académique, sans exclure aucune région, tout en tenant compte du contexte social et territorial. Nous avons également pour objectif de cibler la difficulté sociale dans sa diversité, en incluant à la fois des établissements urbains, mais également des établissements situés dans des zones rurales éloignées. L'objectif était également de favoriser des élèves boursiers, sans pour autant exclure les boursiers de l'enseignement secondaire. Et enfin, nous souhaitons également éviter la concurrence avec d'autres dispositifs d'égalité des chances pour une meilleure couverture territoriale. La critérisation adoptée en 2021 repose sur des données statistiques ministérielles et sur la grille territoriale de la Direction des études, de la prospective et de la performance (la DEPP), conformément au principe constitutionnel d'égal accès à l'Institution. Ce sont des critères clairs et objectifs. Les établissements doivent remplir au moins un des critères statistiques, donc à savoir compter parmi les 20 % d'établissements qui accueillent la plus grande part d'élèves issus de milieux défavorisés, ou accueillir plus de 50 % d'élèves issus de collèges REP/REP+, ou accueillir plus de 25 % de boursiers avec un IPS inférieur à la moyenne académique, et être situé dans des zones ultramarines ou rurales, toujours selon la typologie des communes de la DEPP. Cette nouvelle critérisation avait pour objectif d'intégrer un plus grand nombre de lycéens issus de territoires ruraux dans le dispositif CEP, tout en respectant les conditions qui sont liées au taux de boursiers et à un indice de position social inférieur à la moyenne académique. Cependant, la mise en œuvre de ce critère a révélé qu'il ne permet pas de prendre en compte la situation particulière des lycées urbains qui accueillent une majorité d'élèves provenant de communes rurales.

Prenons l'exemple du Lycée Raoul Follereau de Nevers, qui fait partie de la liste des 16 lycées qui devront quitter le dispositif en 2025. Cet établissement ne respecte plus les nouveaux critères statistiques. Le rectorat de l'académie de Dijon a attiré notre attention en soulignant que la Nièvre est un département très rural avec des caractéristiques socio-économiques fragiles. Bien que situé dans une commune urbaine, ce lycée, accueille une majorité d'élèves issus de communes rurales, et répond également aux critères de diversité sociale, avec un taux de boursiers proche de 30 % et un IPS bien inférieur à la moyenne académique. Par ailleurs, la situation du Lycée Raoul Follereau n'est pas unique. Nous travaillons depuis plusieurs mois sur l'évolution du critère de la ruralité, et nous avons eu des retours récents d'autres académies, notamment celle de Dijon, de Grenoble, de Reims, de Lille, Amiens, et de l'Académie de Normandie, qui comptent également des lycées situés en zone urbaine qui accueillent plus de 50 % d'élèves issus de communes rurales avec des caractéristiques socio-économiques fragiles. C'est le cas du Lycée Marcel Gimond d'Aubenas, dans l'académie de Grenoble, qui avait candidaté en 2021 et qui n'avait pas été retenu malgré un projet pédagogique de grande qualité. Aussi, nous souhaitons nous mettre en conformité avec la nouvelle définition de la ruralité qui a été adoptée par la DEPP, qui s'attache à la densité de population. Dans cette nouvelle typologie, sont considérées comme villes urbaines des communes pourtant décentralisées et désindustrialisées, comme Cholet et Nevers. Nous vous proposons aujourd'hui d'enrichir le critère de ruralité en intégrant le pourcentage d'élèves issus de communes rurales, et bien sûr, en croisant avec des indicateurs sociaux

que sont le taux de boursiers et l'IPS des lycées polyvalents, généraux et technologiques. Cette évolution pourra s'appliquer aux 16 lycées en transition, mais également aux lycées candidats dans le cadre de futurs appels à manifestation d'intérêt. Voilà, je vous remercie pour votre attention et votre soutien à cette proposition, qui permet de renforcer l'égalité des chances et l'accès à l'enseignement supérieur pour tous.

Dina WAKED

Merci beaucoup pour cette présentation, Karine. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Alain CHATRIOT

Une micro remarque pour vous remercier, puisque je fais partie des gens qui avaient porté cette discussion la dernière fois, mais en l'occurrence depuis plusieurs années. On a conscience que le dispositif devient évidemment un peu complexe dans ses instruments de mesure, mais le souci auquel cela répond est absolument crucial, à la fois pour le dispositif global qui est mis en place sur l'égalité des chances pour Sciences Po, mais oserais-je dire aussi pour une prise en compte de ces territoires. Et de ce point de vue-là, l'actualité ne peut que nous confirmer les enjeux que cela représente politiquement.

Inès FONTENELLE

Merci beaucoup pour cette présentation et ces explications très complètes. Le règlement avait déjà été modifié récemment si je ne me trompe pas, et donc là, on ajoute une nouvelle modification pour inclure davantage les territoires ruraux. D'après la note, cette modification intervient suite à une alerte à l'occasion de la sortie de 16 lycées du dispositif, qui a été soulevée, comme vous le disiez, par le rectorat de Dijon, avec l'appui de la préfecture de Dijon et des collectivités locales, concernant un lycée spécifique qui était menacé de sortir du dispositif. Nous soutenons l'évolution des critères qui permettent, d'après vos explications, d'être au plus proche de la réalité des territoires, comme l'a dit aussi monsieur CHATRIOT tout à l'heure. Mais il est vrai que la modification d'un critère à l'occasion de la sortie d'un lycée spécifique et suite à leur alerte, qui plus est pour un lycée qui est situé dans une région où un campus de Sciences Po est présent, et ayant suscité, comme vous l'expliquez, une mobilisation de différents acteurs de la région, nous invite simplement à une certaine vigilance pour qu'à l'avenir, il n'y ait pas, je ne dis pas que c'est le cas ici, des pressions qui puissent venir de part et d'autre, de la part de certains lycées, notamment dans des régions où des campus de Sciences Po sont présents, afin que le programme continue à répondre à ses ambitions sociales, comme vous le disiez, comme cela semble être tout à fait le cas ici. Je vous remercie.

Dina WAKED

Merci, Inès. S'il n'y a pas d'autres points, on peut passer directement au vote à main levée. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc voté à l'unanimité. Je vous remercie pour ce travail.

Karine AURÉLIA

Merci beaucoup.

Le Conseil approuve la modification de la délibération fixant les critères de sélection des établissements de l'enseignement secondaire du dispositif CEP à l'unanimité.

V. MOTION

Inès FONTENELLE

Dina, pardon, est-ce que je peux intervenir ? On vous a envoyé tout à l'heure une motion. Pour vous en expliquer en quelques mots seulement le contenu et le contexte, je n'ai pas besoin de vous expliquer dans quel contexte politique nous sommes, avec évidemment le danger de la prise du pouvoir par l'extrême droite dans notre pays. À cette occasion, il nous a semblé important que l'Institution s'exprime, comme l'ont fait d'autres universités ou d'autres institutions, je pense par exemple au Collège de France. Et donc, c'est pour ça que nous vous avons proposé une motion, dont les termes sont consensuels. J'y ai apporté une modification tout à l'heure, que vous allez voir, pour y inclure la question

des étudiants binationaux qui sont concernés par le contexte actuel en France et les éventuelles politiques qui pourraient être mises en place. Donc, nous vous la proposons et sommes ouverts à des commentaires.

Dina WAKED

Merci, Ismahane, d'afficher la motion. Je ne sais pas si tout le monde a eu l'occasion de la lire, on l'a reçue avant la séance ce matin donc peut-être qu'on n'a pas toutes et tous eu la possibilité d'aller dans le détail. Donc, Inès, si vous pouvez la lire, avec la modification ajoutée, comme ça tout le monde est au courant.

Inès FONTENELLE

Tout à fait, je vous la lis. « En tant qu'institution dédiée à l'émancipation et au développement de l'esprit critique par le savoir en sciences humaines et sociales depuis plus de 150 ans, notre université promeut les libertés d'enseigner, d'étudier et de conduire des recherches en plaçant la liberté académique au cœur de son projet. Accueillant 50 % d'étudiants internationaux provenant de 150 pays différents, nous incarnons une université internationale pionnière en matière d'ouverture sur le monde. Nous offrons également refuge à des étudiants et chercheurs dont la sécurité et les libertés sont menacées. Nous pensons également à nos étudiants binationaux, parmi lesquels certains préparent les concours administratifs et aspirent à servir leur pays. Résolument engagés pour le respect de l'autre et contre toute forme de discrimination, de racisme et d'antisémitisme, nous poursuivons notre lutte contre tous les discours prônant l'exclusion, l'intolérance et le rejet de l'autre. Les valeurs républicaines et humanistes forment la pierre angulaire de notre projet. Alors que notre pays se prépare à élire une nouvelle Assemblée nationale dans un contexte politique inédit, le Conseil de l'Institut réaffirme son engagement ferme en faveur de l'ouverture sur le monde et envers autrui. Nous continuerons à défendre les valeurs de liberté, d'ouverture sociale et internationale, et d'humanisme ». Il nous semble que les termes sont relativement consensuels.

Dina WAKED

Merci, Inès. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Bathylle MISSIKA

Merci beaucoup. Un premier point par rapport au timing, donc, de cette motion qui est — donc, dont nous n'avons pas connaissance. Et deuxièmement, il me semble qu'on l'a rappelé avec force au moment des discussions avec les étudiants : nous ne sommes ni une ONG, ni un parti politique, ni le gouvernement, donc nous n'avons pas à prendre parti. Donc, je ne comprends pas très bien l'intérêt ou l'objectif de cette de ce texte. Merci.

Raphaël ZAOUATI

Simplement pour partager ce qui vient d'être dit. Je ne pense pas que ce soit au rôle du Conseil de l'Institut, une nouvelle fois, de se positionner sur un tel sujet, quoi qu'on pense de la situation dans laquelle nous sommes, et quoi qu'on pense du fond du texte que vous avez présenté, effectivement, par ailleurs, très tardivement.

Dina WAKED

Juste un point concernant le timing : nous avons déjà reçu des motions très tardivement de la part d'autres membres du Conseil, et bien que nous n'avons pas tout voté, mais nous avons pu les discuter dans le Conseil quand même. Je voulais simplement préciser cela, sans préjuger de quoi que ce soit.

Simon CORDONNIER

Merci pour cette motion. Je voudrais rappeler le contexte, parce que de mon point de vue, ça a du sens, parce que là, ça touche quand même directement à notre fonction d'université. C'est-à-dire que là, la motion est centrée là-dessus. D'abord, il n'y a aucun parti qui est cité dans la motion, si vous la lisez bien, il ne s'agit pas de voter un appel au vote, quel qu'il soit. Je rappelle que dans le contexte quand même, France Universités, la Conférence des grandes écoles et la Conférence des écoles d'ingénieurs ont signé une motion commune, qui va beaucoup plus loin, et qui appelle pour le coup à voter contre le Rassemblement national, qui rappelle tous les enjeux auxquels les universités font face dans le contexte actuel concernant la mobilité, la liberté de la recherche, etc. Il y a une menace quand même précise et

assez claire qui pèse sur les universités, tous les exemples étrangers en Europe et ailleurs montrent que les universités font partie des premières cibles des gouvernements d'extrême droite quand ils arrivent au pouvoir, la liberté académique est systématiquement menacée, etc. Donc, moi, je trouve que c'est le rôle du Conseil de l'Institut de se positionner sur ce sujet pour rappeler quelles sont nos valeurs, qu'elles sont centrales et que nous souhaitons être dans un contexte qui nous permette de continuer à mener à bien nos activités, en respectant les valeurs les nôtres.

Quentin COTON

Bonjour à tous. Sans surprise, je rejoins ce qui a été dit sur l'intérêt de la motion. À vouloir apporter de la consensualité, j'ai l'impression qu'on a copié-collé ce qu'on peut retrouver sur notre site internet. Donc, je ne vois pas trop l'intérêt de voter encore une motion là-dessus, si ce n'est qu'on reparle de nous dans les médias d'ici les heures à venir.

Emma SALLEY

Premièrement, sur le délai de la motion, effectivement on a déjà voté des motions qui ont été proposées à la dernière minute, et là, on se retrouve dans un contexte où les résultats du premier tour sont arrivés dimanche soir. Ils ont placé l'extrême droite en tête, et donc la réaction s'est faite effectivement dans les mêmes pas 48 h qui nous séparent de ces résultats. Nous, on serait pour une mention claire de l'extrême droite dans cette motion. Notamment, j'avais noté alors l'ajout, après « le contexte politique inédit », on rajouterait « qui voit le risque de l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite », clairement, pour nommer le risque dont on parle dans ce texte, parce que nous, une prise de position nous semble pertinente. Inès a bien rappelé le contexte. Nous avons une forte proportion d'étudiants internationaux. Nous avons des étudiants binationaux qui aujourd'hui sont inquiets du contexte politique, se retrouvent même dans des situations de détresse. Leur apporter un soutien et dire que l'Institution sera là pour ses étudiants, ça nous semble être important. L'extrême droite est effectivement un danger pour les libertés académiques, pour la recherche. Dans le cadre d'une université, il nous semble important de réaffirmer qu'effectivement, nous souhaitons continuer à défendre ces libertés, continuer à défendre l'indépendance de la recherche. Et c'est pour ça qu'une motion dans ce contexte politique précis nous semble essentielle. Et également dire que, oui, on sait qu'il y a une réflexion qui est en cours sur la question de quel doit être le positionnement de Sciences Po dans certains contextes politiques, mais là, le calendrier s'accélère parce que c'est l'actualité en fait qui nous contraint. C'est-à-dire que concrètement, peut-être que dans 5 jours, l'extrême droite sera au pouvoir en France, que nous aurons un Premier ministre d'extrême droite. Que va faire notre université dans ce cadre-là ? Et également sur la question des étudiants binationaux, j'aimerais quand même rappeler que nous sommes une université qui permet la préparation d'un certain nombre de concours de la fonction publique, que l'extrême droite a eu une expression sur cette question de l'accès à la fonction publique des binationaux qui est assez floue, c'est-à-dire qu'on peut penser qu'il y aurait un élargissement du cadre actuel qui en fait n'interdit qu'à un nombre très, très restreint pour des questions de sécurité défense, certains postes aux binationaux, à un cadre large qui exclurait largement les binationaux de la fonction publique. Donc, dans le cadre de nos préparations aux concours, du fait qu'un certain nombre de nos étudiants souhaitent intégrer la fonction publique à la sortie de Sciences Po, ça nous semble important de prendre position également sur ce sujet.

Adrien LEHMAN

Alors effectivement, pour être honnête avec vous, moi je n'aime pas trop les déclarations, les grands principes qu'on adopte dans les Conseils de ce type. Mais, bon, c'est aussi, ça fait partie des exercices de style de ce genre de Conseil. Il y a quelque chose qui me met un peu mal à l'aise, c'est qu'il y a deux ans, c'est mon premier Conseil, à peu près, un peu plus. Mathias VICHERAT, directeur de l'IEP de Paris, avait présenté un texte dans l'entre-deux-tours appelant, c'étaient les mots du texte, à « battre le Rassemblement national et Marine Le Pen ». Ce texte avait été affiché à la une du site internet de Sciences Po. Et moi, ça me frappe quand même de voir à quel point en deux ans, le monde a changé. Et à l'époque donc, ce texte avait été adopté à l'unanimité, moins quelques voix. Et en deux ans, adopter un texte de ce type, que, moi, je trouve extrêmement consensuel, où on n'appelle même pas à voter pour tel ou tel parti, où on ne pointe même pas du doigt une proposition en particulier, en moins de deux ans, adopter un texte de ce type serait quelque chose d'absolument ou bizarre, ou inédit, ou à éviter. Voilà, moi, je vous fais part quand même de mon étonnement. Je trouve que ce texte, comme l'a dit Quentin

COTON, est extrêmement consensuel. Il est beaucoup moins explicite et radical que le texte que Mathias VICHERAT avait proposé à l'adoption il y a deux ans — texte qui avait d'ailleurs été présenté le matin sans qu'on ait connaissance du texte. Il ne nous avait même pas été distribué. Donc, voilà, moi je trouve que, comme de nombreuses institutions, comme France Universités, comme le Collège de France, comme d'autres institutions, en tant qu'institution publique, on a le droit d'exprimer des doutes sur notre capacité à conduire ou pas telle ou telle politique publique dans de bonnes conditions. Nos étudiants en prépas concours administratifs, ils sont encore dans nos locaux, certains ont effectivement un certain nombre de doutes quant à leur avenir au sein de la fonction publique, alors qu'ils n'aspirent qu'à servir leur pays. Je trouve que leur envoyer ce genre de signal, ce serait aussi chic de notre part. Voilà.

Quentin COTON

Si je peux me permettre, juste pour répondre à ce qui vient d'être dit, j'étais surtout dit que le texte était inutile. Voilà.

Yannig GOURMELON

Moi, je ne vais pas me prononcer sur le fond du texte parce que mon avis est personnel, mais j'ai une remarque de fond et une remarque de forme. Celle de forme, c'est que j'ai du mal à voter pour un texte qu'on me met sur la table, enfin, même il y a cinq minutes. Moi, je ne sais pas faire en cinq minutes. Voilà. Et la deuxième chose, c'est que je pense qu'il y avait un groupe de réflexion sur le fait que l'école prenne ou non partie sur la guerre en Ukraine, différents conflits, etc. Je ne sais pas où cette réflexion nous a amenés. Et troisièmement, vu la situation de Sciences Po, peut-être qu'un petit devoir de sobriété pourrait être intéressant à mettre dans les esprits. Voilà.

Alain CHATRIOT

Merci. La situation n'est en effet pas simple sur différents plans. On est un certain nombre, et c'est très naturel, à avoir dans le cadre d'activités associatives, syndicales ou partisanes signé des tribunes prenant position dans le contexte actuel. Il y a une question qui est aussi à l'arrière-plan et qui n'a pas encore été évoquée, qui est l'efficacité de ce type de tribune. Et je crois qu'il faut aussi regarder cette réalité en face. Pour autant, il me semble que le fait d'avoir un texte qui dit des choses très précises sur une dimension spécifique à l'enjeu universitaire, et à la place effectivement de notre ouverture internationale, peut malgré tout faire sens. On peut craindre qu'effectivement, ça réveille un regard médiatique et que ça n'attire pas de la bienveillance pour notre institution, mais la parole qui vient d'être rappelée, consistant à envoyer un signal à nos étudiants sur ce point, me paraît être quand même un critère qui peut être important. Comme nous avons eu ce texte très tardivement, je comprends très bien pourquoi, j'indique que ma parole ici n'est pas liée à la consultation de l'ensemble de la faculté permanente, mais est une parole individuelle. Hélas, le congrès de l'Association française de sciences politiques fait que notre présidente du Conseil scientifique n'est pas aujourd'hui, ce matin parmi nous, et c'est vrai que j'aurais préféré que ce soit elle qui prenne une position au nom de la faculté permanente, ce qui aurait été plus logique. Mais je ne pouvais pas non plus rester silencieux après les prises de parole autour de la table. Mais c'est vrai que la situation est quand même très spécifique.

Damien GARCIA

Merci beaucoup. Moi, je pense qu'il est important de prendre ce type de position, d'autant plus que, en tout cas pour la communauté que je représente, des doctorants et des doctorantes, ce sont des inquiétudes qui ont été exprimées dans des échanges interindividuels et à l'occasion d'Assemblées générales. Et je pense que, plus largement, les points qui ont été soulevés, d'envoyer un message à nos étudiants et étudiantes, et également de prendre position sur des points spécifiques aux libertés académiques, aux questions de recherche, sont plutôt consensuels et plutôt verbalisés dans des termes appropriés, je trouve, dans la motion.

Angèle KEIME-VANDUICK

On ne souhaitait pas se prononcer sur le fond de la motion, puisque comme on l'a dit, on cherchait à se faire la réflexion « est-ce que prendre une position politique amène à l'Institution, ou ça faisait perdre davantage ? ». Mais par contre, on avait une réflexion sur le fait de communiquer maintenant. Parce que dans une semaine, on aura les résultats finaux de l'élection, avec, s'il y a un passage donc d'un certain parti qui peut impacter nos étudiants internationaux, et potentiellement la recherche, là, on sera

potentiellement davantage appelé à communiquer. Est-ce que communiquer maintenant, là, de toute façon, peut-être, on sera amené à se reposer la question dans une semaine, c'est une bonne idée ? Et est-ce que ça ne peut pas perdre de son sens et de sa portée si on communique toutes les deux semaines ? Merci beaucoup.

Pascale EISENBERGER

Bonjour à toutes et à tous, et merci. Je rejoins évidemment ce que beaucoup d'entre vous ont déjà dit. Le moment de la motion reçue ce matin ne me choque pas particulièrement, puisqu'on a déjà réagi sur des documents reçus tardivement. Je rejoins Yannick sur le fait qu'il serait bon d'un jour avoir une position qui soit ferme. En revanche, je ne suis pas d'accord avec les intervenants qui ont dit que ça nous exposerait encore davantage, et négativement. Il me semble que ce texte que les étudiants nous proposent est assez consensuel. Ils ont dû faire des efforts pour pouvoir mettre tout le monde d'accord. Et si effectivement, je m'exprime à titre personnel, les vacataires avec qui j'ai eu l'occasion de discuter seraient assez d'accord avec ça, pour souligner qu'on a réussi, nous, à se mettre d'accord aujourd'hui. Ce n'est pas très violent. Et ça serait aussi quelque chose qui exprimerait notre solidarité avec d'autres institutions du supérieur qui ont pris position. Merci.

Mia GUESSAB

Alors, je voulais prendre la parole, je vais rejoindre ce qu'a déjà dit Inès, mais je pense qu'il est extrêmement important de prendre une position. Et par rapport à ce que dit Angèle, je pense qu'il est extrêmement important de prendre position maintenant, parce qu'on a un problème qui est énorme, qui fait qu'il y a énormément de gens qui ont oublié ou qui ne savent pas ou qui ne prennent pas conscience de ce qu'est l'extrême droite aujourd'hui, et de justement l'impact qu'elle aurait sur nos universités, sur notre liberté académique, sur la liberté de recherche. Et donc de prendre position avant les élections, ça pourrait permettre de rappeler à ces personnes-là le biais de ce que de ce que ce à quoi les universités et la destination pourraient ressembler s'ils passaient. Donc, je pense qu'au contraire, c'est important de montrer ça maintenant. Et effectivement, comme beaucoup de gens l'ont déjà dit, la motion est assez consensuelle, et ce serait un minimum de la part de l'Institution, parce qu'on ne prend pas ici une décision éminemment politique où l'on va — on n'appelle pas à voter pour un parti, on rappelle simplement les dangers d'un parti qui pourrait nous impacter énormément, que ce soient les étudiants ou l'Institution en elle-même. Et c'est pour ça qu'on a énormément d'inquiétudes d'étudiants qui, ça a déjà été dit, mais voudraient travailler dans la fonction publique, qui sont binationaux, et à qui l'extrême droite dit tout simplement que c'est impossible. Et donc, je pense que c'est important qu'en tant qu'université, on a, une université de sciences politiques en plus de ça, il y a d'autres universités qui se sont déjà prononcées. Mais nous, c'est notre rôle, particulièrement du fait qu'on soit une institution de sciences politiques, du fait qu'on ait des étudiants binationaux, de prendre position. Parce qu'il faut rappeler que Sciences Po aussi se bat contre ces idées-là qui mettent à mal les sciences politiques, qui mettent à mal l'histoire qu'on défend, qui mettent à mal les universités. Et c'est important de prendre position avant les élections pour rappeler à tout le monde ce que représente l'extrême droite, et le danger que c'est pour nos institutions et pour nos étudiants.

Lou SAFRA

Merci beaucoup. Merci aux étudiants pour l'effort qui a été fait pour la formulation de ce texte, que, enfin, moi, je trouve important. La question que je voulais soulever, et ça fait écho à ce que vient de dire Mia et ce qui a été dit, c'est : comment ce texte va être communiqué ? Et donc, ça pose la question du but de ce texte. C'est-à-dire, est-ce que le but, c'est de communiquer auprès de nos étudiants et de les rassurer sur le fait que, eh bien, voilà, en fait il y aura un soutien de l'Institution et il y a une préoccupation, et qu'il n'y a pas du tout d'indifférence à cet égard-là ? Ou est-ce que le but, c'est de communiquer très largement la position de Sciences Po, ou plus aux autres institutions qui se sont exprimées ? Donc, je pense qu'il y a un travail aussi de réflexion à faire sur où est-ce que ce texte va être publié ? Sachant qu'on sait très bien que même si ce n'est publié qu'en interne, ça paraîtra dans la presse, mais l'intentionnalité. Et le but de ce texte va aussi dépendre du canal de communication. Donc, je ne sais pas ce qui avait été envisagé comme canal. Voilà.

Dominique TAFFIN

Bonjour. Moi, j'ai quand même découvert, évidemment, comme tout le monde, le texte aujourd'hui, et je crois qu'il est important en effet de le soutenir. Il est formulé de façon finalement mesurée, et il me semble — alors, je suis tout à fait d'accord avec tout ce qui vient d'être dit par les différents intervenants, je voulais juste souligner, sur la question d'éventuelles positions ultérieures, évidemment, qui pourraient être prises, là, aujourd'hui, c'est un texte un petit peu multi-usage et multipublic. L'enjeu, c'est quand même effectivement que, voilà, ce n'est pas une simple position politique, c'est par rapport à une certaine vision de comment on peut instrumentaliser en fait les sciences politiques, les sciences sociales, etc., tout ce qui est en fait dans le cœur de Sciences Po. Donc, je pense que ça sera utile, en fonction de ce qu'il se passera après, de pouvoir suivre cela et peut-être d'intervenir de façon très précise sur justement le détail de ces enjeux académiques et intellectuels dans les politiques de ce courant d'extrême droite. Je pense que c'est vraiment important de le rappeler à la mémoire de tous.

Laurence BERTRAND DORLEAC

Je voulais juste savoir comment c'était — donc, je vous remercie pour cette proposition, et je voulais savoir comment vous aviez travaillé collectivement, pour la rédiger.

Inès FONTENELLE

D'abord, en partant de ce qui est déjà présent sur les sites de Sciences Po, de ce qui a pu être dit dans des motions passées, et en allant voir un tout petit peu ce qui s'est écrit ailleurs, au Collège de France par France Université, Sorbonne Université, Paris VIII, entre autres. Donc, voilà pour la manière dont il a été écrit. Oui, évidemment, je ne le cache pas, c'est quand même un effort pour nous. Vous vous doutez que notre position va un tout petit peu au-delà, au niveau du syndicat, elle va un tout petit peu au-delà de ce que l'on dit ici, mais on comprend que ça puisse aujourd'hui — même si, comme le disait Adrien, c'est quand même surprenant —, poser problème de dire certaines choses très clairement. On le regrette, mais nous, l'intention, c'est quand même de faire voter la motion, donc on essaye d'aller vers une forme de consensus.

Je suis quand même un tout petit peu étonnée que des enseignants puissent se positionner contre une motion contre l'extrême droite. On parle quand même du projet même de Sciences Po qui est remis en question, l'ouverture sociale, l'ouverture internationale, la lutte contre les discriminations de toutes sortes, qu'il s'agisse d'antisémitisme, de racisme, d'islamophobie, de discriminations liées au genre, à la sexualité, à la nationalité, ou au pays d'origine, entre autres. Et je tiens quand même à dire que nous sommes une école de sciences humaines et sociales. Ce que l'on apprend à Sciences Po n'est pas neutre. Notre Institution n'est pas neutre, elle véhicule un certain nombre de valeurs, et le projet qui est porté par l'extrême droite, contrevient à tout ce que nous enseignons ici, y compris à la science. Donc, nous, il nous semble que ce n'est pas absurde que l'Institution se positionne. Est-ce que, si le régime de Vichy s'instaurait en France, on s'interdirait quand même de faire une prise de position pour des raisons variées ? Sachant que l'on touche quand même à une partie importante de la population étudiante, avec des politiques qui sont très ciblées. Donc, voilà, moi c'est ce que j'ai à dire concernant la motion, en espérant que cela vous parlera.

Yannig GOURMELON

C'est la première fois que je me vois traiter de vichyste. C'est une nouveauté. Évidemment, je n'ai aucune remarque sur le fond et probablement que je suis plutôt d'accord avec ce qui est écrit. La seule question, c'est celle de principe, c'est : est-ce que Sciences Po doit prendre parti pour les conflits dans le monde, pour ces grands sujets sociétaux 1) sans consensus préalable, puisqu'on a eu ça il y a cinq minutes, et 2° est-ce que c'est vraiment le rôle de l'Institut ? Je ne suis pas sûr. Et donc, prendre parti pour, je ne sais pas, 60 conflits dans le monde aussi. Enfin, j'ai du mal à comprendre la position de principe, et je pense que ça a fait l'objet d'une réflexion de l'institut. Je crois qu'il y a eu des réponses, donc, moi, je me réfère à ça. Et sur le fond, alors, je suis enseignant à Sciences Po, certes, mais tout ça ne — enfin, tout ce que vous avez dit est faux. Enfin, ce n'est pas que je suis contre ce qu'il y a à l'intérieur de cette motion, c'est le principe même de l'Institut de prendre parti pour quelque chose, sur des sujets qui ne sont pas forcément consensuels, même au sein de l'institut. Donc, voilà, c'est juste un respect du droit en fait.

Inès FONTENELLE

Ne vous inquiétez pas, je ne vous ai pas traité de vichyste.

Yannig GOURMELON

Je ne suis pas inquiet.

Inès FONTENELLE

D'accord. En tout cas, ce n'était pas le cas. Cette fois-ci, on ne parle même pas de conflits à 10 000 kilomètres d'ici. On parle de la France, on parle d'un projet politique qui remet en question les missions mêmes qui sont au cœur de Sciences Po. C'est juste ça. Que vous ne soyez pas d'accord, c'est votre droit, et...

Yannig GOURMELON

Je n'ai pas dit que je n'étais pas d'accord.

Inès FONTENELLE

Que vous ne soyez pas d'accord avec le principe de faire une motion, etc.

Yannig GOURMELON

Et il y a des conflits à quelques milliers de kilomètres d'ici qui visiblement sont très concernant aussi pour les étudiants. Donc, je pense que la proximité géographique n'est pas un critère.

Inès FONTENELLE

Alors, en plus, on ne parle pas d'un conflit ici, donc à moins qu'on finisse en guerre civile comme l'ont déjà dit certains dans la sphère politique, mais ce n'est pas la question ici. On parle d'une élection qui aura un impact direct sur Sciences Po. D'ailleurs, on n'y est même pas encore, et pourtant on a déjà eu un certain nombre d'interventions politiques au sein de l'Institution.

Simon CORDONNIER

J'irai exactement dans le même sens. Je pense qu'il faut distinguer, il y a le travail effectivement qui est en cours et qui n'a pas du tout livré ses conclusions puisque ces travaux ont démarré sur des positionnements variés, comme l'a dit Inès, ça a trait directement à notre capacité à exercer nos missions. Et ce qui est rappelé dans la motion qui est proposée, c'est simplement nos valeurs. Donc, ça ne va franchement pas très loin. Par ailleurs, je rappelle aussi qu'on est d'une certaine façon un peu engagé par les tribunes, par la tribune commune signée par la Conférence des grandes écoles, France Universités, de conférences auxquelles Sciences Po appartient, qui va plus loin, qui appelle à voter contre le Rassemblement national, etc. Là, on ne va pas jusque-là. On rappelle simplement des valeurs. Ça ne mange pas de pain. Très franchement, ça n'aura pas une utilité énorme, ça ne va pas changer la face du monde. Par contre, c'est un message effectivement important à l'égard de notre communauté, pour montrer que c'est un sujet qui nous touche et que, en cas d'accession au pouvoir à l'extrême droite, les universités de sciences sociales sont extrêmement préoccupées, parce que ça remet en cause la capacité à faire notre travail. Donc, je trouve que c'est important qu'on montre qu'il y a une prise de conscience, une préoccupation partagée au sein de l'Institution. Et si on pouvait y arriver de manière à peu près consensuelle, ça montrerait que Sciences Po reste quand même une institution un peu unie autour de ses valeurs.

Inès FONTENELLE

Et juste pour un détail, pour compléter la question que vous me posiez tout à l'heure, Madame la Présidente du CA, un certain nombre d'idées, voire de phrases, je ne me souviens plus, sont directement issues de l'autre motion qu'on avait votée il y a à peine quelques mois concernant la venue de Gabriel ATTAL. En tout cas, les idées n'ont pas changé. Le projet de Sciences Po n'a pas changé depuis. Et je rappelle quand même qu'en 2022, dans un contexte semblable, mais tout de même différent, certes, on avait voté quelque chose de beaucoup plus engagé, de beaucoup plus radical, comme tu l'as dit.

Jean BASSERES

Bonjour à toutes et à tous. J'ai quand même une interrogation de méthode. Alors, je ne suis pas membre de ce Conseil, je n'ai pas voix délibérative et j'ai une expérience assez limitée dans le temps. Je trouve gênant, quel que soit le sujet, d'avoir une motion qui soit votée le jour où elle est déposée, y compris, je pense à ceux qui ont des mandats de la part d'autres personnes qui sont absentes, je ne sais pas comment elles font pour prendre une position alors que la personne qui leur donnait le mandat ne s'est pas exprimée sur un texte qu'elle ne connaissait pas. J'ai une vraie question de principe. Je trouve que c'est extrêmement dangereux, je ne cible pas ce texte-là, de dire qu'on va demander à des personnes qui ont des mandats de se prononcer alors que la personne qui leur a donné ne connaissait même pas le texte. Je trouve qu'on met le doigt, en termes de mode de gouvernance, dans quelque chose qui m'apparaît extrêmement gênant du point de vue des principes.

Sur le fond, alors, je veux dissiper tout malentendu parce qu'on me prête beaucoup d'intentions dans cette maison ; à titre personnel, je n'ai aucun sujet par rapport au contenu de la motion. Et, je suis de la fonction publique par ailleurs, donc je peux me poser des questions que certains d'entre vous ne se poseront pas d'un point de vue personnel, mais j'essaie d'être cohérent. On a non pas un groupe de travail, mais une mission qui a été confiée à trois personnes que vous connaissez, la présidente du Conseil scientifique, la doyenne de l'École du journalisme, et le directeur des affaires internationales, pour réfléchir à la manière dont on aborde ces questions politiques. Ce qui me gêne, c'est préjuger des résultats de cette réflexion, qui va associer les différentes parties prenantes ; y compris parce que peut-être que ce type d'interventions, dont j'ai bien mesuré les efforts qui sont faits par les uns et les autres pour rester à un niveau de principe, sur le cœur de métier comme le disait Simon, peut-être que le rapport dira « ce type d'interventions est légitime », mais ça me gêne de préjuger de cette analyse. Et on voit bien quand même que les débats, le fait de proposer de rajouter « l'extrême droite », - c'est cité par beaucoup d'entre vous et ne soyons pas trop naïfs sur le sens qui sera donné à cela - , je trouve que ça serait plus fort de l'avoir dans un cadre plus général.

A titre personnel, excusez-moi de vous choquer, ce qui a été fait en 2022, je considère que c'est une erreur. Voilà. Donc, ça, je l'assume. Et je n'ai pas signé, moi, en tant que directeur, le communiqué publié hier par France Universités, justement parce qu'il allait très loin dans la condamnation et qu'il anticipait une décision qui me dépasse, qui sera celle qui est menée par le groupe de travail. C'est ça ma difficulté. Et je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté sur ce qui pourrait être ma position personnelle. Je trouve qu'on a un sujet de fond, de vouloir voter des motions comme ça, dans des délais courts et en engageant, via les mandats, des personnes qui ne sont pas présentes. Je trouve que là, ça pose un problème de qualité de fonctionnement. Et deuxièmement, je suis gêné par rapport au travail en cours qui permettra demain d'avoir une vision claire sur ce type de motions. Donc, voilà ce que je voulais vous indiquer sur ma position personnelle. Mais je ne suis pas ici avec une voix délibérative.

Adrien LEHMAN

Alors, effectivement, pour la question des mandats, même si je pense qu'il n'y a pas de mandat impératif autour de ce Conseil, en tout cas, pour ce qui est des procurations, je pense que c'est important qu'on puisse avoir les consultations appropriées. Je crois qu'en 2022, on avait fait une procédure écrite dans l'après-midi. Si ce type de procédure permet à tout le monde de se sentir consulté, je pense que c'est important. Ensuite, pour ce qui est effectivement du groupe de travail, moi, j'ai été sensible à cette question. Après, c'est vrai que de mon point de vue, il y a une distinction importante à faire entre l'administration, qui est placée sous l'autorité du directeur, et les Conseils. Pour moi, il s'agit de deux sujets différents, et un Conseil peut prendre position, ce n'est pas la position de l'Institution. En tout cas, moi, je le comprends comme cela. Et encore une fois, je vous le dis, moi, je n'aime pas ce type de texte incantatoire et je pense que ce n'est pas le type, ce n'est pas l'objet dans ce type de Conseils. Et ça fait quand même longtemps que je dis que moi je ne suis pas favorable à l'adoption de ce type de textes. Pour autant, il est vrai que c'est une tradition française, et en particulier universitaire, d'adopter des textes de cette nature. Et je serai choqué quand même que la fois où on décide de changer de doctrine, c'est à 5 jours des élections législatives, pour adopter un texte extrêmement consensuel, qui d'ailleurs peut être vu, je pense, de plein de manières différentes, mais rappelle quels sont les principes fondamentaux et les valeurs de de cette école.

Jean BASSERES

Alors ça, c'est un débat très intéressant, Adrien, qu'on aura. Considérer qu'un Conseil ne représente pas une institution, il représente quoi, alors ? Je pense que c'est un des attendus que j'aurai, par rapport à ce travail, quand on parle de l'Institution, c'est quoi et c'est qui ? Considérer que des Conseils n'engagent pas une institution, c'est une vision extrêmement curieuse de ce qu'est une gouvernance.

Adrien LEHMAN

Alors, ça, Monsieur l'Administrateur provisoire, moi je suis — je partage l'intérêt pour ce débat, mais je pense que c'est effectivement une chose de cadrer la parole du directeur, qui peut prendre la parole sur des sujets variés avec beaucoup de liberté d'expression, effectue un peu une charte de comment est-ce que l'école se positionne, comment est-ce que les services d'une école se positionnent, mais qu'un Conseil, qu'un organe de contrôle puisse prendre des positions, moi, ça me paraît — en tout cas, je veux dire, une charte adoptée sur le plan administratif ne peut pas cadrer le...

Jean BASSERES

Non, mais je pense qu'on ne s'est pas bien compris sur l'objet de la mission. L'objet de la mission qui est confiée, c'est la prise de parole de l'Institution, et un des sujets qu'elle va devoir aborder, c'est : c'est quoi, l'Institution ? Non, je pense que là, franchement, si on part du principe qu'il s'agit uniquement d'avoir un travail confié aux trois personnes que j'ai mentionnées pour savoir ce que pouvait dire un directeur, on est à côté du sujet. Parce que une motion d'un Conseil, du CA, du CI, à l'extérieur, c'est vécu comme une position de Sciences Po. Et d'ailleurs, c'est bien ce qui est recherché, puisque vous évoquez tous les valeurs de Sciences Po et la nécessité de prendre position. Donc, je trouve que cette vision consistant à considérer que les Conseils, les deux Conseils ne représentent pas l'Institution me pose problème. Et l'objectif de la mission, c'est d'avoir un débat, y compris au sein des deux Conseils, pour définir une doctrine de la maison.

Adrien LEHMAN

On ne représente pas l'administration.

Jean BASSERES

Mais vous représentez l'Institution. Regardez, regardez les textes sur le rôle du CA et du CI, c'est bien les institutions qui sont représentées. Et je pense qu'il y aura des débats dans ces Conseils sur le rapport, les propositions. Mais l'objectif, c'est bien d'avoir une doctrine de l'Institution. Sinon, ça ne sert pas à grand-chose.

Inès FONTENELLE

Alors, moi aussi j'ai un problème de gouvernance et de principe, c'est que cette mission n'a pas été commandée par le Conseil. Vous l'avez commandée et peut-être qu'il y en a qui sont d'accord, mais encore une fois, elle ne nous engage pas. Et d'ailleurs, vous vous rappellerez les discussions en CA, où même la mise en place de cette mission était interrogée, notamment au moment où elle publiera son rapport, pour savoir qui déciderait de quoi et comment. Et par ailleurs, on ne va pas attendre que la mission publie son rapport en octobre pour prendre position sur une élection qui a lieu dans 5 jours. Enfin, ce n'est pas le sujet. Et puis encore une fois, je suis d'accord avec ce que disait Adrien, le Conseil est libre. Les élus représentent chacun leur communauté, et nous ne sommes pas restreints ou contraints par une mission.

Jean BASSERES

Mais ce que je ne comprends pas, c'est que ce fameux rapport, s'il a pour objet de présenter une doctrine, il sera présenté aux deux Conseils, et s'il est voté au sein de ces Conseils, il engagera les Conseils, y compris dans leurs positions futures. Non, mais c'est quand même là une question assez étonnante que de considérer qu'un Conseil n'engage pas une institution. Je ne connais pas, dans tous les univers, un dispositif où un CA, quand il prend la parole, quand il s'exprime, n'engage pas l'Institution. Il faudra vraiment faire des efforts sémantiques extrêmement puissants pour expliquer que s'il y a une doctrine d'une institution adoptée par ses instances de gouvernance - on est bien dans ce cadre-là -, eh bien que cette doctrine n'engage pas la gouvernance qui l'a adoptée. Je veux bien qu'on ait ce débat. Je pense que je ne vivrai pas ce débat à titre personnel puisque....

Adrien LEHMAN

Mais ce n'est pas l'administration.

Jean BASSERES

Mais ce n'est pas l'administration, c'est l'Institution. Ca n'existe pas l'administration en tant que telle. Il y a des Conseils, il y a des mandats, il y a des responsabilités, mais c'est comme si le Conseil de la Banque de France n'engageait pas la Banque de France.

Laurence BERTRAND DORLEAC

Juste une mise au point. Je représente le Conseil d'administration, si à titre personnel, cette motion m'agréée en tant que présidente du CA, je ne peux pas, sans avoir consulté le Conseil d'administration, prendre position par vote puisque je ne connais pas la position de ses membres.

Dominique TAFFIN

Je voulais juste peut-être suggérer effectivement de suivre la procédure qu'Adrien, je crois, a suggérée, c'est-à-dire de donner un temps de faire circuler. Ensuite, qu'il y ait un débat sur une mission en cours sur la question, de dans quel cadre prendre des motions, c'est une chose. Je pense qu'il y a une tradition déjà de motions, de mettre un moratoire sur cette tradition juste là, maintenant, en attendant le rapport, ce serait quand même quelque chose qui serait justement une rupture assez forte. Donc, plutôt, mieux vaut rechercher effectivement un temps de consultation, d'attendre ensuite le rapport de cette mission pour changer de politique, mais ne pas changer de politique alors que cette mission est rendue. Merci.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Dominique. Je pense que c'est la meilleure façon de procéder. Nous pouvons partager la motion, avec les modifications, si elle n'a pas été partagé avec tous les membres du Conseil. Nous pourrions l'envoyer à tous les membres du Conseil et mettre en place un vote à distance, et fixer une deadline pour que les membres puissent donner leurs avis. Surtout que je vois que plusieurs personnes autour de la table sont déjà partis. Donc cette méthode me semble la meilleure manière de procéder.

Emma SALLEY

Bon, c'était à peu près la même prise de position que j'allais avoir. Moi personnellement, je ne vous le cache pas, étant donné que mon syndicat était favorable à la mention explicite de l'extrême droite, c'est aussi plutôt une bonne chose pour moi de pouvoir faire un retour vers mon syndicat dans cette après-midi avant de pouvoir voter ou non cette motion. Et c'est quelque chose, il y a déjà eu un précédent effectivement de vote, je crois qu'on avait adopté le texte 24 heures après la proposition. Sur la question de « qu'est-ce que le Conseil de l'Institut et le Conseil de la vie étudiante et de la formation par ailleurs également ? ». Oui, nous, on fait une différence avec l'administration effectivement, l'administration peut avoir sa doctrine en matière de neutralité ou non sur les questions politiques. Après, là, on est dans le cadre d'un Conseil où nous avons des représentants de toutes les communautés de Sciences Po. Enfin, c'est un cadre totalement différent, et notamment nous, pour les étudiants, c'est un cadre où on peut avoir des remontées sur nos préoccupations. Là, en l'occurrence, nous, ce qu'on sent du climat étudiant, à la fois, je pense, dans nos organisations et syndicats, mais également voilà, dans le cadre des différentes activités qu'on peut avoir au sein de Sciences Po, c'est qu'il y a une vraie inquiétude, c'est qu'il y a une attente de nombreux étudiants sur une prise de position. Donc, c'est pour ça que ça nous semble important que le Conseil de l'Institut puisse avoir ces débats. Et effectivement, encore une fois, le cadre de cette mission, disons, c'est une mission qui est constituée de trois personnes, qui vont rendre un avis, mais toutes les communautés de Sciences Po n'auront pas pris part à cette à cette réflexion, et ça nous semble être un problème. Il y a une demande évidente des étudiants, effectivement, sur la question de 'est-ce que Sciences Po prend position ou pas?', des mobilisations étudiantes ces derniers mois l'ont encore une fois montré. Donc, je pense que, voilà, ce travail peut être intéressant, éclairant, notamment parce que c'est un travail intellectuel sur le rôle d'une université, le rôle d'une institution comme la nôtre ; est-ce que ça doit pour autant tous nous engager étant donné que toutes les communautés ne sont pas incluses dans cette réflexion ? Voilà, je laisse la question ouverte sur ce sujet.

Jean BASSERES

Juste une précision, parce que là, on parle d'une mission, trois personnes, un rapport — d'abord, dans l'élaboration du rapport, je pense qu'elles auront à cœur de consulter les communautés, et après, c'est un rapport de propositions. Soit on n'en fait rien, et ce n'est pas moi qui aurai à juger ce qu'on en fait, soit il est soumis aux Conseils pour débat et position. Et la question qui a été évoquée tout à l'heure est très intéressante : quelle est la position d'une institution et comment s'exprime-t-elle ? Je considère, peut-être à tort, que le rapport va nous éclairer, il y a des exemples à l'étranger qui vont être assez intéressants, j'imagine, mais considérer qu'un Conseil de l'Institut ou qu'un CA n'engage pas une institution, ce qui a été dit tout à l'heure, m'apparaît...

Adrien LEHMAN

Je suis navré d'avoir employé ces termes-là, c'est que...

Jean BASSERES

Non, mais c'est le fond du débat. Adrien, il n'y a pas du tout de gêne, c'est le fond du débat. Le fond du débat, quand on arrive de l'extérieur et qu'on est à Sciences Po, c'est qui parle de Sciences Po, quelle est la position de Sciences Po, et comment l'institution est perçue à l'extérieur ? Et je pense que c'est un sujet essentiel. Je n'ai pas de position personnelle, mais il faut que ça soit tranché. En revanche, une fois que c'est tranché par les instances de gouvernance, ce qu'elles ont décidé s'applique à elles. Sinon, ça ne veut rien dire. Et donc, il faut qu'on ait une doctrine. Cette doctrine doit être débattue. Je suis complètement d'accord avec ce que vient de dire Emma, elle doit être débattue pendant que la proposition est élaborée, et je pense qu'ils auront à cœur de rencontrer différents interlocuteurs. D'où d'ailleurs le délai de remise du rapport qui est fin octobre, parce qu'ils savent que ça prend du temps. Et après, il y aura des débats dans les instances, CA et CI. Et c'est ça qui est sain, parce qu'aujourd'hui on n'a pas de doctrine. Je suis gêné depuis le début vis-à-vis de certaines mobilisations récentes qu'on me dise 'pourquoi vous ne faites pas pour Gaza ce que vous avez fait pour l'Ukraine ?'. A titre personnel, je pense que ce qui a été fait avec l'Ukraine peut être interrogé. Et c'est ça, le fond du débat. C'est un débat philosophique essentiel : que dit et que doit dire l'université ? Et dans ce débat, il y a des gradations possibles. On peut estimer que la parole d'une université est légitime en tant que telle dès lors que sont mis en cause les fondamentaux de ses fonctions. Et d'une certaine façon, le texte qui est élaboré aujourd'hui entre plutôt dans ce cadre. Mais ça aussi, il faut en débattre. Et, ce qui me gêne à titre personnel, ce n'est pas le texte, vous l'avez compris, c'est que, ayant souhaité qu'il y ait cette mission, je me sens intellectuellement mal en capacité d'en anticiper les conclusions, parce que j'essaie d'être cohérent.

Dina WAKED

Alors comme discuter, nous pouvons procéder par un vote en ligne sur la dernière version de la motion qui sera envoyée à tous les membres de ce Conseil, peut-être un consensus peut être trouvé quand même.

Jean BASSERES

Le vote, par définition, il y a toujours un risque, oui.

Dina WAKED

On va passer à la présentation relative au plan de rentrée, et c'est une présentation de Kate VIVIAN et Pierre CATALAN. C'est le cinquième et dernier point de notre ordre du jour.

VI. PRÉSENTATION RELATIVE AU PLAN DE RENTRÉE

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je vais être très, très brève, je pense, parce qu'on a très largement dépassé sur d'autres sujets essentiels. Très rapidement, vous dire que ce plan de rentrée, vous avez reçu quelques slides qui présentent les grands axes et les actions qui sont identifiées. Il est appelé « plan de rentrée », mais en réalité, c'est un plan de l'année, parce que tout ne concerne pas la période de rentrée, évidemment. Très rapidement, vous dire que trois principes ont guidé notre réflexion et notre travail concernant ce plan, qui est un work in progress, et tout autour de la question de quelle est notre

mission universitaire, sujet au cœur du débat aujourd'hui, encore une fois. Premièrement, la clarification des rôles et des responsabilités qui guident la vie associative et étudiante à Sciences Po, et le développement ou le renforcement de certains outils de dialogue, voire d'apaisement, qui sont et peuvent être à notre disposition ainsi qu'à la disposition des différents membres de nos communautés. Deuxième axe, le renforcement significatif de nos actions de sensibilisation à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, notamment en milieu universitaire, et tout ceci en déploiement de notre plan de lutte contre les discriminations qui vous a été présenté il y a un an. Troisième axe de travail, c'est le renforcement de notre rôle pleinement universitaire face aux conflits, comme celui qui a resurgi au Proche-Orient. Et donc, dans ce cadre, on a réuni un groupe d'une quinzaine de personnes issues de toutes les directions, enfin, des directions centrales de Sciences Po, pour identifier ces axes de travail qui vous ont été présentés dans le document, des objets et des actions précis. Je ne vous les présente pas dans le détail, mais si vous avez des questions, on est à votre disposition pour y répondre, évidemment. Et on reviendra faire un point au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions. Je pense que c'est ça qui vous intéresse sans doute, c'est le suivi de ce plan.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Kate, est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Inès FONTENELLE

Merci. Merci pour la présentation du plan. J'espère qu'à l'occasion de la rentrée, on pourra reprendre le dialogue avec l'ensemble des communautés étudiantes sans caricature des étudiants et des choses de ce type, et qu'on arrivera à trouver des terrains d'entente pour débattre à Sciences Po et pour ne pas mettre sous le tapis un certain nombre de sujets, en restant respectueux des uns et des autres. Merci.

Dina WAKED

Merci, Inès. Est-ce qu'il y a d'autres points, des remarques ? Sinon, nous passons aux points divers.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Raphaël ZAOUATI

Juste, très rapidement. C'était juste pour vous dire que c'était mon dernier Conseil de l'Institut après six ans à avoir siégé au sein de ce Conseil. Donc, voilà, je voulais vous remercier toutes et tous pour la richesse de nos échanges depuis maintenant six ans. Je ne sais pas s'il y avait déjà, je ne sais pas si quelqu'un était là il y a six ans quand j'ai siégé pour la première fois, mais en tout cas, voilà, vous remercier. J'espère, en tant qu'élu et en tant que vice-président étudiant pendant deux ans, avoir représenté au mieux la riche communauté des étudiants de cette institution. Merci beaucoup.

Applaudissements.

Dina WAKED

Merci. Sergei souhaite aussi prendre la parole. Nous tenons également à te remercier, Sergei, pour ton engagement au sein de ce Conseil.

Sergei GURIEV

Merci, Dina. Merci beaucoup de me donner la parole. J'ai aimé être avec vous, c'était très enrichissant. C'est mon dernier Conseil, et j'ai beaucoup appris. Et merci beaucoup pour les très riches discussions et débats. Et à la prochaine, j'ai pris un détachement de cinq ans, peut-être que je vais revenir dans cinq ans pour continuer à travailler avec vous. Merci.

Dina WAKED

Merci, Sergei, nous espérons aussi te revoir très bientôt et te souhaitons beaucoup de réussite à LBS. S'il n'y a pas d'autres points, je vous souhaite à tous un bel été, et nous nous retrouverons à la rentrée.

Pardon, j'ai oublié de mentionner qu'une séance supplémentaire est prévue le mardi 10 septembre, merci de bien vouloir l'ajouter dans vos agendas. Nous nous verrons donc à la rentrée.

Dina WAKED lève la séance à 11 h 46.